



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2024

DIRECTION GÉNÉRALE
JS/ML/EH

Sur convocation adressée le 30 mars 2024, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Julien SANCHEZ, Maire de BEAUCAIRE.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 9h30.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever et d'entonner l'hymne national « **La Marseillaise** ».

- L'hymne National est entonné –

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée.

PRÉSENTS :

Julien SANCHEZ
Mireille FOUGASSE
Max SOULIER
Maurice MOURET
Roger LANGLET
René DANNE
Nelson CHAUDON
Jacqueline LE SPEGAGNE

Marie-France PERIGNON
Marie-Pierre THIEULOUY
Hélène DEYDIER
Roger ROLLAND
André CAMBI-GOURJON
Corinne LECHEVALLIER BONNIN
Gabriel GIRARD
Dominique PIERRE

Alberto CAMAIONE
Gilles DONADA
Simone BOYER
René BATINI
Martine HOURS
Karine BAUER
Liliane PEPE BONNETY
Luc PERRIN

REPRÉSENTÉS :

Stéphane VIDAL
Audrey CIMINO
Yvette CIMINO ROUVIER
Eliane HAUQUIER
Jean-Pierre PERIGNON
Vincent SANCHIS
Pascale NOAILLES DUPLISSY

représenté par
représentée par
représentée par
représentée par
représenté par
représenté par
représentée par

Alberto CAMAIONE
Max SOULIER
Marie-Pierre THIEULOUY
Marie-France PERIGNON
André CAMBI-GOURJON
Mireille FOUGASSE
Dominique PIERRE

ABSENTS :

Lionel DEPETRI

Charles MENARD

Le quorum étant atteint, M. le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance, qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **M. Gilles DONADA**.

M. le Maire : Je voudrais simplement faire part au conseil municipal d'une information, et je tenais à vous en informer. Le Docteur Max OUVRARD, adjoint au Maire, connu sur notre bassin de vie est décédé hier. Nous avons, au nom de la commune de Beaucaire, présenté évidemment nos condoléances au Maire de Tarascon, nous ferons bien sûr une gerbe de la ville de Beaucaire pour Max OUVRARD qui était bien connu sur notre bassin de vie puisqu'évidemment, en étant à Tarascon, il ne soignait pas que des Tarasconnais, il soignait bien sûr aussi des beaucairois. Il était apprécié par la communauté de santé, il était membre du Conseil de Surveillance des Hôpitaux des Portes de Camargue, donc nous tenions à présenter, en ouverture de ce conseil municipal, nos condoléances à la ville de Tarascon et à sa famille bien évidemment. Je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Nous avons 24 délibérations à l'ordre du jour et nous avons tout d'abord 2 modifications d'autorisation de programme et crédits de paiement concernant 2 opérations, puisque ces délibérations doivent être prises avant de pouvoir voter le budget et avant de voter le compte administratif aussi.

1) MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT N°2019-001 – RESTRUCTURATION, RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE NATIONALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire : Donc je voulais vous présenter un petit peu les choses sur ce dossier, vous dire qu'avec Marie-France PERIGNON, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, nous avons rencontré M. le Préfet du Gard il y a quelques jours. J'ai aussi rencontré la Présidente du conseil départemental avec Jean-Pierre FUSTER et Elisabeth MONDET, conseillers départementaux. Nous avons pu leur parler, à la fois au Préfet et à la fois à la Présidente du département de ce dossier de l'école Nationale. La Présidente du département m'a fait savoir qu'elle aiderait ce dossier à peu près à hauteur de 8%, puisque c'est un dossier à plus de 9 millions d'euros. Je l'en remercie. Concernant le Préfet du Gard, il nous a demandé d'affiner le plan de financement en détaillant ce qui pouvait être éligible au Fonds Vert pour pouvoir nous aider de manière supplémentaire sur l'enveloppe où le Fonds Vert peut être mobilisé. À cet effet, nous réunirons la semaine prochaine la commission d'appel d'offres de la ville pour pouvoir faire un avenant avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, donc les architectes, qui vont nous détailler ce qui est éligible au Fonds Vert et ce qui n'est pas éligible au Fonds Vert. C'est un travail qui doit être fait par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et c'est un travail pour le coup d'architectes et d'hommes de l'art. Donc c'est à eux de le mettre en œuvre et de le mettre en place, et pour cela il faut une commission d'appel d'offres qui se réunira le 17 avril. Je proposerai lors de celle-ci qu'on puisse voter cet avenant financier pour pouvoir faire en sorte que l'équipe de maîtrise d'œuvre nous détaille ce qui peut dépendre et relever du Fonds Vert, et ce qui ne relève pas du Fonds Vert. Sur cette enveloppe liée au Fonds Vert, le Préfet du Gard s'est engagé à donner plus que ce qui est actuellement donné par l'État. Il n'a pas donné d'enveloppe à ce stade. On a pu échanger avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, avec les architectes, et il y aurait au moins 3 millions et demi d'euros sur les 9 millions qui pourraient relever du Fonds Vert, donc ça veut dire une enveloppe supplémentaire qui pourrait nous être donnée sur ces 3 millions et demi d'euros. Mais il faut affiner tout ça avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et qu'on ait quelque chose de clair, précis à l'euro près, ça évidemment c'est à l'architecte de le faire, de le présenter et de nous le donner. Ça fait partie des missions qui peuvent lui être confiées.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que, parallèlement aux importants travaux de l'école Garrigues Planes (inaugurés le 21 septembre 2023), la commune a enclenché la phase opérationnelle de la réhabilitation et l'extension de l'Ecole Nationale, principale école du quartier prioritaire du centre-ville.

Le projet de réhabilitation et d'agrandissement de cette école est une opération complexe, du fait de sa localisation (centre-ville, site patrimonial remarquable, zone de présomption de prescription archéologique, proximité de riverains, accessibilité limitée), étant donné l'importance des travaux à entreprendre (état général assez dégradé de l'école qui n'a pas connu de travaux d'ampleur depuis au moins 40 ans) et des études à réaliser. Ce projet est pour autant un choix assumé à l'échelle de la municipalité qui souhaite offrir aux enfants du centre-ville une école pilote sur leur lieu de vie, qui participe par ailleurs au dynamisme du centre historique et bénéficie à ses commerces.

Par délibérations, l'autorisation de programme n°2019-001 correspondant à l'opération 4848 « Ecole Nationale » avait fixé la répartition des crédits de paiements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Or, comme pour beaucoup de chantiers majeurs dans de nombreuses communes, les conséquences importantes sur les entreprises en capacité de répondre aux marchés publics. De plus, la pénurie de matières premières a abouti à la nécessaire relance des lots de marchés publics par manque de candidats en capacité de répondre aux demandes des cahiers des charges, les candidats ne pouvant plus s'engager en raison du contexte international sur des prix tant ceux-ci fluctuent, d'autres lots affichent eux des prix anormalement hauts en raison de la hausse des matières premières qui freine de nombreux projets partout sur le territoire national, raisons pour lesquelles la SPL Terre d'Argence (présidée par Juan Martinez), qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée du chantier, a fait savoir à Monsieur le Maire que les 682 196€ déjà versés pour cette opération étaient suffisants pour l'année 2024.

L'année 2024 devant permettre, nous l'espérons, d'attribuer les marchés de travaux après relance de tous les lots après avoir bouclé un nouveau plan de financement avec M. le Préfet du Gard afin de déterminer si des subventions supplémentaires peuvent être attribuées au titre du Fonds vert (une part importante de ce projet ambitieux pouvant visiblement entrer dans ce cadre) à ce projet aujourd'hui plus coûteux.

Précisons qu'à cet effet, M. le Maire et sa première adjointe avaient tenu à faire visiter l'école Nationale au nouveau Préfet du Gard lors de sa première visite à Beaucaire en octobre 2023 afin qu'il se rende compte sur place dès son arrivée de la réalité du sujet et des enjeux.

Aucune somme supplémentaire n'étant appelée en 2024 par la SPL à la commune pour cette opération vu le contexte international précité qui a des conséquences importantes sur ce chantier et le plan de financement en cours de renégociation avec les services de l'Etat, il convient à ce jour de modifier l'autorisation de programme n°2019-001 comme suit afin que les prévisions budgétaires soient sincères :

		Montant de l'autorisation de programme	Avant 2024	2024	2025	2026	2027
Opération 4848	Ecole Nationale	7 055 177 € T.T.C.	682 196 € T.T.C	0 € TTC	2 800 000 € TTC	2 800 000 € T.T.C.	772 981 € T.T.C.

9h38 : Arrivée de M. Charles MENARD au cours de la présentation de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°19.136 du 6 octobre 2019,

Vu la délibération n°21.034 du 8 avril 2021,

Vu la délibération n°23.003 du 20 mars 2023,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) DECIDE, pour les nombreux motifs précis susvisés, de modifier, en son article 1, la délibération n°21.034 du 8 avril 2021 relative à l'autorisation de programme n° 2019-001, déjà créée sous l'intitulé « Ecole Nationale », à l'opération 4848, et dit que les crédits de paiement (CP) qui constituent la limite des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme s'établissent comme suit :

		Montant de l'autorisation de programme	Avant 2024	2024	2025	2026	2027
Opération 4848	Ecole Nationale	7 055 177 € T.T.C.	682 196 € T.T.C	0 € TTC	2 800 000 € TTC	2 800 000 € T.T.C.	772 981 € T.T.C.

2°) ABROGE la délibération n°23.003 du 20 mars 2023.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par
			Dominique PIERRE

M. Charles MENARD, arrivé au cours de la délibération, n'a pas souhaité prendre part au vote.

2) MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT N°2021-001 – RÉVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE BEAUCAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire : Vous l'avez vu, nous avons récemment eu une réunion publique au Casino municipal sur ce sujet, c'était une première réunion publique, il y en aura au moins une autre. Concernant cette révision du PSMV, vous savez que sur ce dossier ce sont l'État et la commune qui travaillent ensemble. Nous avons obtenu 70% de subvention sur ce dossier, d'habitude c'est 50%. L'État est allé jusqu'à 70% pour nous suite à notre demande et à notre insistance étant donné que nous sommes une commune de plus de 16 000 habitants et que cela coûte plus de 700 000€.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la Commune a décidé de mettre en révision son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et a demandé à cet effet le concours de l'Etat.

Le PSMV est un document d'urbanisme réglementaire applicable sur le périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Celui de Beaucaire a été approuvé le 31 décembre 2001 par arrêté ministériel puis modifié le 7 février 2008 par arrêté préfectoral.

Ce projet de révision du PSMV se justifie par la densité et l'évolution du bâti de certains secteurs ainsi que par la

problématique générale du logement qui s'analysera et s'encadrera différemment les îlots et des parcelles.

L'Etat assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet dont le coût global était estimé, par les services de l'Etat, à 400 000€ avec une prise en charge partagée entre la Commune et l'Etat. Une convention, précisant les engagements respectifs de chacune des parties a ainsi été approuvée sur cette base par délibération du conseil municipal n°21.032 du 8 avril 2021.

Suite au lancement de l'appel d'offres pour désigner le prestataire devant mener l'étude de révision du PSMV, deux candidats ont répondu avec des montants nettement supérieurs aux estimations des services de l'Etat. Le coût de ce projet a, par suite, été annoncé par l'Etat à 722 330 € TTC.

Au vu des montants plus importants qu'estimés par l'Etat, la commune a sollicité une augmentation de la prise en charge du coût du projet par l'Etat. En réponse, vu les arguments invoqués par le Maire, l'Etat a accepté de financer 70 % du coût de l'étude vu l'intérêt majeur du projet Beaucairois.

Par délibération n°21.120 du 29 octobre 2021, l'autorisation de programme n°2021-001 correspondant à l'opération 765 « modification et Révision du PLU » avait fixé la nouvelle répartition des crédits de paiement communaux nécessaires à la réalisation de ce projet entre 2022 et 2025.

Depuis, l'Etat s'étant rendu compte que deux entreprises faisant partie du groupement attributaire du marché (ARCHIPAT) n'étaient pas assujetties à la TVA, un avenant en moins-value à la convention entre l'Etat et la commune a donc dû être signé conformément à la délibération numéro 22.054 du 7 juin 2022, actant un coût du projet ramené à 704 878 euros dont 211 463,40€ pour la commune.

Il est donc proposé d'en tirer les conséquences budgétaires en modifiant cette autorisation de programme comme suit :

Imputation	Libellé programme AP n°2021-001	Montant de l'autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENTS			
			2022	2023	2024	2025
Opération 765	Révision du PSMV du SPR	211 463,40 € T.T.C.	78 738 € T.T.C.	53 949,60 € T.T.C.	69 145,20 € TTC	9 630,60 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°21.031 du 8 avril 2021,

Vu la délibération n°21.032 du 8 avril 2021,

Vu la délibération n°21.120 du 29 octobre 2021,

Vu la délibération n°22.054 du 7 juin 2022

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1)° DECIDE de modifier en son article 2, la délibération n° 21.120 du 29 octobre 2021 relative à l'autorisation de programme n°2021-001 d'une durée de 4 ans, déjà créée sous l'intitulé « Révision du PSMV du SPR », à l'opération 765.

2°) DIT que les crédits de paiement (CP) qui constituent la limite des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme s'établissent comme suit :

Imputation	Libellé programme AP n°2021-001	Montant de l'autorisation de programme	CREDITS DE PAIEMENTS			
			2022	2023	2024	2025
Opération 765	Révision du PSMV du SPR	211 463,40 € T.T.C.	78 738 € T.T.C.	53 949,60 € T.T.C.	69 145,20 € TTC	9 630,60 € T.T.C.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par
		Charles MENARD	
			Alberto CAMAIONE
			Max SOULIER
			Marie-Pierre THIEULOY
			Marie-France PERIGNON
			André CAMBI-GOURJON
			Mireille FOUGASSE
			Dominique PIERRE

3) BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES (ANNÉE 2023)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2023, retrace par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2023 sont les suivantes :

BILAN DES ACQUISITIONS :**Immeubles (opération 416)**

Exercice du droit de préemption sur l'ensemble immobilier sis 64 rue nationale (décision n°23-003)	
Localisation	Section AW - parcelle n°226 / 64 rue nationale
Superficie	224 m ² environ
Montant TTC	340 000 €
	La commune s'est portée acquéreur de cet ensemble immobilier dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville et de développement de l'activité commerciale et artisanale de ce périmètre (un local commercial au rez-de-chaussée) et dans le cadre des mesures prises sur le secteur du Site Patrimonial Remarquable visant à valoriser la richesse et la diversité du patrimoine architectural urbain et paysager. Le bien possède un accès au rez-de-chaussée sur la rue Raspail, ce passage se situe sous les 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage du bâtiment communal édifié sur la parcelle AW225 sis 27 rue Raspail, la maîtrise de cet ensemble immobilier (composé dudit bien 64 rue Nationale et du bien communal sis 27 rue Raspail) imbriqué représente de par sa configuration un intérêt pour la commune reconnu par le conseil municipal à l'unanimité en date du 16 décembre 2022 (délibération n°22.118).
Exercice du droit de préemption sur l'ensemble immobilier sis 4 rue du 4 septembre (décision n°23-221)	
Localisation	Section AY - parcelle n°80 / 4 rue du 4 septembre
Superficie	111 m ² environ
Montant TTC	187 600 €
	La commune s'est portée acquéreur de ce bien jouxtant l'Hôtel de Ville afin de permettre son extension et ainsi améliorer la qualité du service public en mairie (manque d'espace pour les bureaux des services administratifs municipaux actuels et pour les archives municipales).

BILAN DES CESSIONS : (nature 775)**Immeubles**

Cession d'un ensemble immobilier sis 18 rue des Bijoutiers à la SCI CHAMA (délibération n°23.050)	
Localisation	Section AX - parcelle n°121 / 18 rue des bijoutiers
Superficie	92 m ² environ
Montant TTC	165 000 €
	Dans un souci de bonne utilisation des deniers publics, la commune souhaite rationaliser la gestion de son parc foncier en cédant les biens qui ne sont pas utiles à la réalisation de ses missions de service public et qui grèvent le budget (entretien, taxes foncières, etc.) tout en favorisant l'émergence de projets positifs pour la commune.

Fonds de commerce/ Droit au bail commercial

Cession d'un droit au bail (ainsi que du matériel professionnel présent dans le local vendu en l'état) sis 4 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord à la SARL CASA GARCIA, (délibération n°23.051)	
Localisation	Section AO – parcelle n°52 / 4 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
Superficie de la parcelle	1 209 m ² environ (pour la parcelle)
Montant TTC	40 000 €
	Conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme et, notamment, les articles L214-1 à L214-3 et R214-11 à R214-16 relatifs au droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, la commune respecte en l'espèce la procédure imposée par ces textes pour la rétrocession du droit au bail en cours et du matériel professionnel présent dans le local. Cette rétrocession permet à une nouvelle activité dynamique d'occuper cet emplacement stratégique autrefois occupé par une commerçante ayant cessé son activité et ayant mis en vente son fonds de commerce, préempté par la commune.

Terrains

Cession d’une parcelle communale sise Lieu-dit Gaudon à Madame Annie FAURE (délibération n°22.093)	
Localisation	Section AR – parcelle n°298 / Lieu-dit Gaudon
Superficie	329 m² environ
Montant TTC	6 500 €
	La parcelle AP n°178 qui ne représente aucun intérêt pour la commune et qui est enclavée dans la propriété de Mme Annie FAURE est cédée à cette dernière.
Cession de parcelles communales à usage agricole au Groupement Foncier Agricole M2L (délibération n°22.114)	
Localisation	Section ZD – parcelle n°31 et Section ZE – parcelle n°16
Superficies	55 230 m² environ et 93 760 m² environ
Montant TTC	188 000 €
	La commune cède au GFA M2L ces terrains agricoles grevés d’un bail à ferme, lequel bail se poursuit après ladite acquisition.
Cession de parcelles communales sises Quai de la Paix et Cours Sadi Carnot à Pitch Immo (délibération n°23.104)	
Localisation	Section AH – parcelles n°141/143/145 / Lieu-dit Quai de la Paix et Cours Sadi Carnot
Superficies	2 108 m² environ, 625 m², 264 m²
Montant TTC	1 536 000 € TTC (se décomposant comme suit : prix de 1 280 000€ HT avec application de la TVA au taux de 20% d’un montant de 256 000€).
	La commune cède les parcelles susvisées à Pitch Immo en vue de la construction d’une résidence Seniors limitrophe de la ZAC Sud Canal. C’est un projet important pour la valorisation du centre-ville, pour son attractivité et le développement commercial.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu l’article L2241-1 du CGCT,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières qui sera annexé au compte administratif 2023.

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON

		René DANNE Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par	Mireille FOUGASSE
			représentée par	Dominique PIERRE
CONTRE	0			
ABSTENTION	1	Charles MENARD		

4) ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS 2023 DES ÉLUS – ARTICLE L.2123-24-1-1 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, créé par la loi n°2019-1467 du 27 décembre 2019, « *chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.* »

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de l'état des indemnités 2023 des élus conformément à l'article précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123-24-1-1,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) PREND ACTE de la communication de l'état des indemnités 2023 des élus conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
		Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Marie-Pierre THIEULOY Gilles DONADA Audrey CIMINO Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND	représenté par	Alberto CAMAIONE
POUR	31		représentée par	Max SOULIER

	René BATINI		
	Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	
	Roger LANGLET		
	Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
	André CAMBI-GOURJON		
	Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
	Martine HOURS		
	René DANNE		
	Corinne LE CHEVALLIER BONNIN		
	Karine BAUER		
	Nelson CHAUDON		
	Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
	Gabriel GIRARD		
	Liliane PEPE BONNETY		
	Jacqueline LE SPEGAGNE		
	Dominique PIERRE		
	Luc PERRIN		
	Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE
CONTRE	0		
ABSTENTION	1	Charles MENARD	

5) M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la nomenclature M57 donne la possibilité de virements de crédits de chapitre à chapitre.

L'assemblée délibérante doit voter le plafond maximal autorisé par section, sans dépasser le taux de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette fongibilité permet, notamment, d'ajuster dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser, sans attendre, des opérations purement techniques. Elle contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Les virements de crédits opérés feront l'objet d'une information dans les mêmes conditions que les décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette délibération ne sera valable que pour le budget 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et entre opérations d'investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous les documents nécessaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5217-10-6

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération 23.125 du 22 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

1°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et entre opérations d'investissement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

2°) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous les documents nécessaires.

ONT VOTE				
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Marie-Pierre THIEULOUY		
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Max SOULIER
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOUY
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
		Gabriel GIRARD		
		Liliane PEPE BONNETY		
		Jacqueline LE SPEGAGNE		
		Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE
		Charles MENARD		

6) BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2023, de la Ville de Beaucaire, dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2022	4 780 686,15 €
Affectation du résultat 2022 :	- 2 050 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	2 730 686,15 €
Titres de recettes émis :	27 447 824,57 €
Total des recettes :	30 178 510,72 €
Mandats émis :	- 24 621 893,94 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 5 556 616,78 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2022 :	97 865,26 €
Titres de recettes émis :	23 804 131,25 €
Total des recettes :	23 901 996,51 €
Mandats émis :	- 23 101 259,01 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 800 737,50€

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 6 357 354,28 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE

	Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLESDUPLISSY représentée par Dominique PIERRE Charles MENARD
--	---

7) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L’EAU – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l’assemblée municipale de procéder à l’examen et à l’approbation du compte de gestion, exercice 2023, du budget annexe du service de l’Eau dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l’exercice 2022	67 567,00 €
Affectation du résultat 2022 :	- 20 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	47 567,00 €
Titres de recettes émis :	+ 126 524,52 €
Total des recettes :	174 091,52 €
Mandats émis :	- 102 341,32 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 71 750,20 €
Section d’investissement :	
Solde d’investissement 2022 :	426 871,51 €
Titres de recettes émis :	+ 104 399,56 €
Total des recettes :	531 271,07 €
Mandats émis :	- 2 471,00 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 528 800,07 €
D’où un résultat global des deux sections de :	+ 600 550,27 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public, n’appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE

Stéphane VIDAL	représenté par	
Marie-Pierre THIEULOUY		
Gilles DONADA		
Audrey CIMINO	représentée par	Max SOULIER
Max SOULIER		
Hélène DEYDIER		
Simone BOYER		
Maurice MOURET		
Roger ROLLAND		
René BATINI		
Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOUY
Roger LANGLET		
Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
André CAMBI-GOURJON		
Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
Martine HOURS		
René DANNE		
Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
Karine BAUER		
Nelson CHAUDON		
Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
Gabriel GIRARD		
Liliane PEPE BONNETY		
Jacqueline LE SPEGAGNE		
Dominique PIERRE		
Luc PERRIN		
Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE
Charles MENARD		

8) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à l'examen et à l'approbation du compte de gestion, exercice 2023, du budget annexe du service Assainissement dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public.

Ce compte de gestion se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2022	426 369,30 €
Affectation du résultat 2022 :	- 140 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	286 369,30 €
Titres de recettes émis :	+ 470 528,23 €
Total des recettes :	756 897,53 €
Mandats émis :	- 524 673,19 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 232 224,34 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2022 :	1 523 965,24 €
Titres de recettes émis :	+ 538 055,91 €
Total des recettes :	2 062 021,15 €
Mandats émis :	- 274 292,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 1 787 728,97 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 2 019 953,31 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) CONSIDÈRE que les opérations sont régulières, DÉCLARE que le compte de gestion dressé par Monsieur Jean-Michel FOUR, Comptable public, n’appelle aucune observation ni réserve de sa part et APPROUVE ledit compte de gestion.
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
UNANIMITÉ	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par
		Charles MENARD	Dominique PIERRE

Monsieur le Maire : Pour les délibérations suivantes, les trois délibérations du compte administratif, il faut que nous élisions un Président de séance, puisqu'en étant Maire, je ne peux pas présider la séance légalement pendant l'examen du compte administratif. Je peux y participer, participer au débat, présenter même les comptes, mais je ne peux pas présider la séance ni participer aux votes. Donc je propose Madame Marie-France PERIGNON, 1^{ère} adjointe au Maire, comme Présidente de séance, pour évoquer les délibérations 9 à 11 relatives aux comptes administratifs.

Roger ROLLAND		
René BATINI		
Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOY
Roger LANGLET		
Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
André CAMBI-GOURJON		
Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
Martine HOURS		
René DANNE		
Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
Karine BAUER		
Nelson CHAUDON		
Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
Gabriel GIRARD		
Liliane PEPE BONNETY		
Jacqueline LE SPEGAGNE		
Dominique PIERRE		
Luc PERRIN		
Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE
Charles MENARD		

9) BUDGET PRINCIPAL VILLE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2023 de la Commune de Beaucaire qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 341 à 347 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal ville de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2022	4 780 686,15 €
Affectation du résultat 2022 :	- 2 050 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	2 730 686,15 €
Titres de recettes émis :	27 447 824,57 €
Total des recettes :	30 178 510,72 €
Mandats émis :	- 24 621 893,94 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 5 556 616,78 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2022 :	97 865,26 €
Titres de recettes émis :	23 804 131,25 €
Total des recettes :	23 901 996,51 €
Mandats émis :	- 23 101 259,01 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 800 737,50 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 6 357 354,28 €**

M. le Maire : Concernant les Compte Administratifs 2023, vous avez la note distribuée avec les convocations évidemment. À noter que maintenant le délai était auparavant de 5 jours. Je voudrais remercier les services de la ville, particulièrement cette année, pour le travail important qui a été nécessaire. D'abord parce qu'il a fallu travailler sur le passage à la M57, qui était un énorme travail. Et ensuite, sur les délais de convocation qui sont allongés avec le passage à la M57 et donc, un énorme travail des services de la ville que je remercie pour l'énergie qu'ils y ont mis et l'ingéniosité aussi puisque tout ça, c'est aussi avec des logiciels qui changent, il faut passer de l'un à l'autre, ce qui entraîne de petites difficultés techniques parfois qu'il a fallu gérer. Et puis aussi, des règles de l'État qui parfois sont aberrantes puisqu'en fait, il ne faut plus seulement être comptable, il faut être informaticien presque, c'est assez original. Et en plus, les règles changent entre le compte administratif et le budget primitif, donc des formules qui existent sur l'un ne sont pas les mêmes sur l'autre. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

Donc pour les comptes administratifs, je vous présente les trois rapidement. Nous avons amélioré en 10 ans l'épargne nette, l'autofinancement de la ville de 136%, il faut quand même le noter puisque ce n'est pas l'opposition qui le dira. C'est quand même assez notable, vous pouvez le retrouver en page 11 de la note de présentation, on est à 4 456 064,58€ d'épargne nette. Quand on compare avec les années précédentes, on voit qu'on a considérablement amélioré l'épargne nette de la commune, ce sont des bons indicateurs de gestion. D'ailleurs, la chambre régionale des comptes avait relevé que les indicateurs financiers de la ville étaient bons, c'est une bonne chose. Sur le reste, ils avaient fait un peu de politique politicienne gauchiste mais ça c'est la chambre régionale des comptes. Concernant les dotations, on note que depuis François Hollande et donc depuis « la gauche » entre guillemets, nous avons une baisse des dotations à toutes les communes en France et donc y compris à Beaucaire. Nous avons perdu 3 700 000€ entre 2013 et 2023 en termes de dotations de l'État, puisqu'il y a eu des dotations en moins en 2013, en 2014, en 2015, en 2016, en 2017, etc etc. Donc vous voyez un peu que les communes doivent faire mieux avec moins d'argent. C'est ce que tous les maires dénoncent, et d'ailleurs certains maires augmentent les taux de la taxe foncière pour compenser tout ça et compenser aussi, il faut bien le dire, l'augmentation des matières premières, l'augmentation des énergies, qui sont considérables ces dernières années. Sur l'augmentation des matières premières, je donnerais l'exemple des denrées alimentaires. Sur les cantines scolaires, nous avons du +30% sur les matières premières entre l'ancien marché public que nous avions et le nouveau. Nous n'avons pas répercuté sur les familles cette hausse, je tiens à le préciser et à le souligner. Les tarifs des cantines n'ont pas augmenté depuis de très nombreuses années à Beaucaire, alors nous n'allons pas non plus les augmenter cette année, ça nous coûte cher. Quand des parents paient 2,40€ ou 3,70€, le vrai coût pour la commune est beaucoup plus élevé. Chaque fois qu'un enfant mange à la cantine, ça coûte de l'argent à la collectivité et c'est une subvention qu'on donne en quelque sorte aux familles pour pouvoir nourrir leurs enfants. Il faut que chacun en ait bien conscience, tout augmente et en particulier les denrées alimentaires et les énergies.

Malgré cela, nous réalisons de bons résultats financiers.

Sur la masse salariale, elle a été contenue en 2023, puisqu'on est à 12 530 076,99€. On précise quand même qu'il y a eu l'augmentation du point d'indice, il y a eu un certain nombre de décisions qui ont été prises sur le reclassement indiciaire des agents, tant mieux pour les agents mais on le redit, c'est décidé par le gouvernement en cours d'année, alors que les budgets sont votés. On n'a aucune visibilité sur ce qui sera décidé par exemple en 2024, ça s'imposera à nous mais on nous dit ça à chaque fois en cours d'année, c'est quand même assez anormal. Il y a eu des hausses évidemment de salaires des agents, non prévues puisque l'État nous les annonce au dernier moment. Et ce sera sûrement le cas cette année aussi, on va nous annoncer une hausse du point d'indice en cours d'année alors qu'on n'est pas au courant et qu'on n'a pas d'information à ce stade au mois d'avril. Tout est géré un peu comme ça par l'État, à la petite semaine. On le regrette et le déplore, quels que soient les domaines.

Sur la section d'investissement, au niveau du compte administratif, on note qu'il y a eu un grand nombre de réalisations en 2023. D'abord parce que je pense que les Beaucairois peuvent objectivement le constater. On a inauguré au mois de septembre l'école Garrigues Planes, ce qui veut dire que les travaux sont finis. On a inauguré au mois d'octobre la base nautique, ce qui veut dire que les travaux sont terminés aussi. On est pour l'un à 7,5 millions d'euros de dépenses, pour l'autre à 5 millions d'euros de dépenses. Ce sont quand même des dépenses historiques et importantes pour une commune de 16 000 habitants. Il y a des travaux qui se font, qui avancent bien. On a aussi refait le ponton de la base nautique pour 130 000€, avancé sur l'opération Sud Canal puisqu'on a posé la première pierre, là c'est 282 000€ qui sont mis. Le pôle d'échange multimodal, les travaux sont en cours et sont presque finis, on y a mis 1 510 000€ en 2023, on aura les subventions évidemment qui vont venir en face sur 2024. On a également refait la place du 8 mai 1945, ce sont 63 000€ qui ont été mis rien que sur 2023. La vice-présidente du conseil régional d'Occitanie déléguée à la politique de la ville était présente pour l'inauguration. Nous avons également effectué la réfection du parking du Centre Commercial de la Moulinelle pour 152 000€, la réfection de voiries communales diverses où nous avons fait là aussi un certain nombre de travaux, des extensions de réseaux, l'acquisition d'une scène mobile, ça c'est utile pour les spectacles dans les écoles notamment et pour d'autres

événements de la ville, l'acquisition d'équipements de sécurité pour les différents 2 véhicules pour la Police Municipale pour 66 000€, le renouvellement des ordinateurs informatiques, puisqu'on terminera en 2024 la finalisation de l'architecture, à la fois réseau de la ville et donc toutes les dépenses informatiques qui étaient nécessaires. On y a mis 196 000€ en 2023, et on a aussi, pour terminer, de l'argent prévu pour l'acquisition d'immeubles également. Donc vous voyez qu'il y a 26 744 986,14€, restes à réaliser compris, en dépenses d'investissement. En recettes d'investissement, nous allons chercher chaque année les subventions de manière importante. Nous avons 30 832 407,20€ en recettes d'investissement, vous voyez que c'est important au niveau des subventions. On avait pris l'exemple de la base nautique mais c'est quelque chose qui est important : 2 millions d'euros de la région, 1 million d'euros du département, 550 000 euros de l'Agence Nationale du Sport, 800 000 euros de l'État. Ce sont des sommes qui sont très importantes et que nous sommes allées chercher, elles ne sont pas venues toutes seules. On a fait des dossiers, on y a travaillé pendant des semaines et des semaines, avec les élus, avec les services de la ville. Cet argent il ne tombe pas des arbres, c'est parce que nous allons le chercher que nous pouvons réaliser des projets aussi importants. Donc je le dis, car si nous ne le disons pas, personne ne le dira.

Sur la santé financière de la commune, nous sommes dans une situation saine. Nous avons un plafond d'endettement qui est fixé par le projet de loi de programmation des finances publiques entre 11 et 13 ans, nous ne sommes qu'à 7,05 années. On est largement en dessous du plafond d'endettement. Nous avons 9 emprunts qui sont en cours, dont beaucoup datent de mes prédécesseurs et que nous remboursons chaque année. Je le rappelle, en 2023, nous avons fait 2 prêts relais d'une durée de 3 ans, dans l'attente du versement des subventions des cofinanceurs, notamment pour la base nautique, le pôle d'échange multimodal et l'école Garrigues Planes où nos cofinanceurs nous verseront ces subventions sur 2024 essentiellement. Donc il y avait un prêt relais à faire en attendant ces versements. On a déjà reçu une partie en mars et avril et on va continuer à les recevoir tout au long de l'année. Ça nécessite un gros travail évidemment à la fois des services de la ville, de la SPL et des cofinanceurs qui doivent vérifier une par une les centaines de factures liées à ces opérations. Nos cofinanceurs sont aussi soumis aux exercices comptables et budgétaires, donc après le 1^{er} novembre, ils ne versent plus rien puisqu'ils sont en clôture comptable. Donc là nous recevons beaucoup de subventions sur cette année, et on va pouvoir rembourser, dans les prochaines semaines, l'un des deux prêts relais qu'on avait pris sur 3 ans mais qu'on va pouvoir rembourser au bout de 5 ou 6 mois, puisque nous avons me semble-t-il déjà reçu les premiers versements de subventions. Le prêt relais de 2 millions d'euros va donc pouvoir être remboursé assez rapidement, et nous espérons pouvoir rembourser le deuxième d'ici la fin de l'année, ça dépendra du rythme de versement des subventions par les cofinanceurs.

L'épargne nette n'a jamais été aussi élevée, ça je l'ai dit.

Sur le budget eau, pas de remarque particulière sur le compte administratif. Sur le budget assainissement non plus. Vous avez tout qui est présenté sur l'eau et l'assainissement en pages 12 et 13 de la note de présentation, donc pas de dette sur le budget eau. Sur le budget assainissement, lorsque nous avons été élus en 2014, il y avait 4 029 057,33 € d'encours de dette, souscrite par de précédentes municipalités, et nous avons fait baisser cette dette de 53% depuis notre élection puisqu'il n'y a plus que 1 890 000 de dette sur le budget assainissement. Et je rappelle que ces emprunts avaient été souscrits par d'anciennes municipalités et on les rembourse chaque année évidemment.

Voilà pour la présentation des comptes administratifs.

Madame la Présidente, je suis à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

Marie-France PERIGNON : La parole est à l'assemblée. Monsieur PERRIN ?

Luc PERRIN : Bonjour. Déjà merci au service comptable pour le travail fait. Ça nous demande à nous aussi de l'adaptation, j'imagine pour vous ce que cela a dû être. Merci aussi pour la qualité du document envoyé, pour une fois c'est un document PDF propre et pas une photocopie de photocopie de photocopie, ça nous permet de travailler vraiment proprement. Merci pour cela.

Une première observation, la capacité d'autofinancement, qu'est-ce que c'est ? C'est la différence entre les recettes de fonctionnement de la ville et les dépenses de fonctionnement de la ville. C'est un élément comptable, un élément budgétaire qui est bon, je le dis Monsieur le Maire, pas de souci, mais il n'indique absolument pas la qualité du service rendu. Ça ne veut absolument pas dire que les services ont les moyens de travailler, que les services sont rendus correctement aux beaucairois. C'est un élément comptable, très bien, vous recevez plus d'argent que vous en dépensez, parfait. Enfin parfait, il faudrait juger ensuite ce que cela voudrait dire pour le service rendu.

Sinon, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, quand on lit la note de présentation du compte administratif 2023 de la ville, ou celle du budget primitif 2024, on ne peut se dire que « Quelle chance nous avons

d'avoir un Maire aussi exceptionnel à Beaucaire, oui quelle chance ». Année après année, Monsieur le Maire annonce des niveaux d'investissements incroyables lors des budgets primitifs, la moitié en moyenne depuis 2014, il ne manque pas chaque année, de s'auto-féliciter. Il a raison. Monsieur le Maire, vous êtes vraiment le meilleur.

Monsieur le Maire : Merci, merci ! (*Éclat de rire général*)

Luc PERRIN : À Beaucaire, la voirie rurale est dans un état catastrophique. Monsieur le Maire annonce année après année, des investissements importants pour la voirie et les réseaux. Ainsi, au budget primitif 2023, près de 2 millions d'euros d'investissements sont prévus. Au 31 décembre 2023, ce sont moins de 600 000€ qui ont été investis dans la voirie et les réseaux. Qu'importe, Monsieur le Maire, vous êtes le meilleur. À votre arrivée en 2014, quand la dette de la ville se montait à 12 millions d'euros, vous avez qualifié la gestion de votre prédécesseur de banqueroute. En décembre 2023, la dette de la ville se monte maintenant à 17 millions d'euros. Cette dette n'a jamais été aussi haute que depuis que vous êtes Maire de Beaucaire. Cela ne vous empêche pas d'écrire que le plan de désendettement mis en place lors de votre précédent mandat a eu des résultats positifs pour la commune. Encore une fois, bravo Monsieur le Maire, vous êtes le meilleur. Mesdames et messieurs les conseillers, vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais Julien SANCHEZ, comme Jésus multipliait les pains, est lui capable de multiplier les millions. Pour ne pas avoir à assumer le fait d'être très loin d'avoir réalisé les 35 millions d'euros d'investissements annoncés début 2023, il rajoute 3 millions de restes à réaliser dans sa présentation des investissements réalisés dans l'année. Et pour faire bonne mesure, il compte ces mêmes 3 millions de restes à réaliser 2023 dans les investissements prévus en 2024. Et voilà, miracle, Julien SANCHEZ vient de faire sortir du néant 3 millions d'euros. Bravo monsieur le Maire, c'est sûr qu'avec une telle logique comptable le RN va sauver la France ! Voilà mesdames, messieurs les conseillers, vous avez compris indépendamment de ce que signifie d'un point de vue strictement comptable, tel ou tel chiffre, ce qui compte surtout pour Julien SANCHEZ c'est de pouvoir faire croire aux médias ou lors de meetings politiques que le RN sait gérer une collectivité, peu importe la réalité souvent peu reluisante qui se cache derrière ces chiffres, peu importe ce que cela implique pour les beaucairois et les employés municipaux, peu importe l'impact à long terme pour les beaucairois qui devront demain supporter les charges d'investissement critiques repoussées de manière irresponsable. Dans ces conditions, essayer de commenter sérieusement le résultat de la ville de Beaucaire n'a aucun sens. De toute façon, seul Julien SANCHEZ détient la vérité. De toute façon, Julien SANCHEZ a toujours raison !

Monsieur le Maire : Très bien, merci ! Bon au moins vous ne vous êtes pas foulés, c'est ce qu'on pourra retenir de votre exposé parce qu'il n'y a rien en fait, c'est du plat, c'est du creux, pire que d'habitude même parce qu'il n'y a rien, il n'y a aucun fait, il n'y a que des incantations, des procès d'intention, voilà, enfin, ça vous ressemble bien ! Donc d'abord on note que vous ne comprenez rien, donc on va vous expliquer les choses, on avait sorti à monsieur ANDRÉ sous le précédent mandat « la comptabilité pour les nuls » donc on va peut-être vous en commander un exemplaire à vous aussi, ça pourra toujours servir. Ensuite, vous nous dites que vous essayez de commenter sérieusement, on constate que vous n'y êtes pas arrivés. Donc concernant maintenant les faits, puisque vous avez soulevé un certain nombre de choses, je vais quand même y revenir et essayer de vous expliquer la réalité des choses. Vous me dites que la réalité est peu reluisante d'abord. La réalité elle est peu reluisante sauf qu'on a inauguré une école à 5 millions d'euros, on va s'y arrêter quand même deux minutes, madame la première adjointe déléguée aux affaires scolaires, on était sur une école pourrie il faut quand même le dire. L'école Garrigues Planes était pourrie, minable, quand on y allait au mois de juin il faisait 43 degrés dans les classes, au mois de septembre aussi quand on faisait la rentrée scolaire on était en sueur. Il y avait eu plusieurs agrandissements qui s'étaient faits avec une classe par ci, une classe par là. C'était immonde, il n'y avait aucune cohérence, aucune logique, tout avait été rajouté de bric et de broc et tout le monde le reconnaissait mais personne ne faisait rien. Quand j'ai été élu, il y avait eu une promesse de Monsieur BOURBOUSSON et de son adjointe de l'époque qui avaient promis de faire des travaux à Garrigues Planes sauf que comme sœur Anne, on n'a rien vu venir. Ils ont eu 6 ans pour le faire, ils n'ont rien fait. Quand j'ai été élu, la directrice m'a dit : « il paraît que vous allez remettre en cause le projet ? ». Je lui ai répondu « mais quel projet ? Il n'y a aucun projet en fait puisqu'il n'y a rien qui a été fait ». Donc je lui ai dit qu'on allait construire le projet ensemble, un vrai projet qui ne serait pas juste du rafistolage à un million mais qu'on allait faire une vraie école digne de ce nom pour prévoir les années à venir, les 20 ou 30 ans à venir, en augmentant le nombre de classes et en prévoyant que des élèves allaient être amenés à venir avec des constructions supplémentaires et par conséquent un afflux d'élèves aussi sur cette école, pour passer d'une capacité de 200 à 375 élèves. Elle m'a dit : « ah bon vous allez faire ça ? ». Eh bien oui je lui ai dit, on va faire ça et on va le faire ensemble et c'est en conseil d'école qu'on va en décider et qu'on va s'arrêter ensemble sur un projet. C'est ce qu'on a fait, en conseil d'école on a présenté deux projets, un a été choisi par les parents et la communauté

éducative, on est partis là-dessus et on est partis de leurs besoins. Les classes c'est pas le bout de la classe quand on était en maternelle. Les enseignantes quand j'étais à SARRAILH à l'époque, elles nous disaient qu'elles n'arrivaient pas à voir tous les élèves dans la classe parce que c'est mal fait, c'est mal agencé, il y a des contours, on ne fait ça nulle part sauf à Beaucaire. On leur a dit qu'on allait faire de grandes salles rectangulaires pour qu'elles puissent voir d'un bout à l'autre la salle. S'il y a des enfants, il faut voir les enfants. Donc on l'a fait, on a mis 5 millions d'euros, c'est ce que vous appelez sans doute la réalité peu reluisante. Ça doit être ça. Ensuite, la base nautique, faite il y a 30 ans par Jean-Marie ANDRÉ et on le remercie, on le félicite de l'avoir fait. C'était une vision d'avenir, au moins quelqu'un qui avait une vision avec son équipe. Donc ça a été fait. Sauf que depuis 30 ans, il n'y a rien eu. Max SOULIER, qui est très investi sur ses missions, le club d'aviron qui a de très bons résultats, les employés aussi de la base nautique, qui accueillent toutes les écoles tout au long de l'année, ils nous disaient que les vestiaires étaient mixtes adultes / enfants, qu'on peut voir un adulte nu quand on est enfant, ce qui pose quand même un problème aujourd'hui dans la société dans laquelle on vit. Il y avait aussi des installations qui étaient minables, ça n'a pas su évoluer, il faut dire ce qu'il en est. Il y a des centaines de licenciés aujourd'hui, ils étaient complètement à l'étroit. Pour faire de l'ergo ils étaient dans le noir, dans une pièce qui était au rez-de-chaussée, dans le noir, où il n'y avait pas de fenêtre, rien. C'était mauvais ! Donc nous on est allés chercher les subventions, on a profité qu'il y ait les Jeux Olympiques pour en profiter et essayer de soutirer de l'argent à l'État, à la région, au département. Et on l'a fait. On était encore sur place il y a 10 jours pour l'entraînement des jeunes qui ont de très bons résultats avec Max SOULIER et Nelson CHAUDON, on a été très bien accueillis par le Président et par le bureau qui nous ont dit que ce que nous avions fait était super. Ils ont reçu l'assemblée générale de la ligue d'Occitanie d'aviron à la base nautique, et tous les clubs d'Occitanie qui sont venus pour cette assemblée générale en présence du Président de la ligue Nationale, et j'étais présent, étaient jaloux. Ils nous ont tous dit que nous avions une installation de rêve et qu'ils aimeraient tous avoir ça. Donc c'est sans doute la réalité peu reluisante dont vous parliez là aussi. Je ne sais pas, ça doit être ça qui est peu reluisant, c'est de faire avancer la ville, de faire des projets et d'obtenir des résultats.

Max SOULIER : Oui, il faut rappeler que le coût net pour la ville est faible par rapport au coût du projet. C'est assez remarquable. Chacun devrait quand même le reconnaître.

Monsieur le Maire : Exactement, on se fait financer des investissements et on nous reproche de faire des choses là où il n'y avait pas grand-chose. Et pour la gare, c'est pareil, il n'y avait pas de train qui s'arrêtait. Les beaucairois ne savaient même pas qu'il y avait une gare, au moins 90% des beaucairois ne le savaient pas, puisque toutes les études de mobilité qui ont été faites montraient qu'ils allaient à Tarascon puisqu'ils ne savaient même pas qu'il y avait une gare à Beaucaire, les trains ne s'y arrêtaient pas. Il y avait 12 trains par jour la semaine, 2 le samedi et 0 le dimanche. Donc on a discuté, dialogué avec la région, on a candidaté pour les pôles d'échanges multimodaux, on y a mis de l'argent, et on a obtenu là aussi 75 ou 80% de subventions. Là encore, on va chercher l'argent, on ne dépense pas à fonds perdus, on gère correctement. Dans un mois environ, nous aurons l'inauguration du pôle d'échange multimodal avec 2 ascenseurs qui vont permettre l'accès aux voies, alors qu'avant il fallait crapahuter, notamment pour l'accès qui est de l'autre côté de la voie, et nous aurons aussi un parvis qui va être neuf, où on a dégagé l'espèce de transfo pourri qui était en plein milieu, pour lequel on nous avait dit que nous ne pourrions pas l'enlever. On a insisté et on l'a enlevé. On aura quelque chose maintenant qui est propre, et on a créé du stationnement, à la fois sur l'avant de la gare, et à la fois plus en amont, en face des immeubles où on nous avait dit aussi que ça ne serait pas possible. Et finalement, ça a été fait ! Là aussi, c'est sans doute la réalité peu reluisante dont vous parlez. Et ce ne sont que quelques exemples puisque nous pourrions parler de beaucoup de sujets sur lesquels on a fait avancer les choses depuis 10 ans. Ce n'est pas avec des slogans qu'on dirige, vous faites de la démagogie, du populisme, vous faites de la politique politicienne et vous êtes là pour donner quelques slogans à la presse puisqu'on sait que certains journalistes ne sont pas très regardant et font leurs papiers juste en recopiant les saloperies que vous pouvez raconter. Grand bien leur fasse, de toute façon, personne ne les lit, et en plus, les beaucairois s'en foutent complètement de ce que la presse peut dire, je tiens à le dire. S'ils veulent écrire des saloperies, qu'ils en écrivent. En attendant, on a fait 70% des voix aux élections législatives ici à Beaucaire, et je crois que c'est notamment dû au bilan municipal que nous avons. Ceux qui voudront écrire des saloperies, qu'ils en écrivent, il n'y a pas de problème, nous ferons des droits de réponse, on a l'habitude.

Ensuite, sur ce que vous dites sur le strictement comptable, vous dites que les chiffres sont bons, mais que ce n'est que strictement comptable. Eh bien écoutez, on prend le compliment, les chiffres sont bons, vous ne pouvez pas dire l'inverse puisque c'est la réalité, ce sont des faits, les chiffres sont bons, c'est comme ça. Maintenant, vous nous dites à chaque fois, c'est votre nouvel argument, que « c'est strictement comptable, qu'en est-il du service public rendu ? Qu'en est-il de la qualité de travail des agents ? » Etc etc. Eh bien écoutez, de toute manière, il n'y a rien qui ne vous plaira jamais, ce n'est pas grave. Vous ferez sans doute mieux dans 100 ans quand vous serez élus,

on regardera ça avec attention.

Concernant l'impact à long terme, c'est que l'école Garrigues Planes passera d'être une école à une gare. Donc l'impact à long terme, c'est qu'il y aura plus d'enfants qui pourront aller à Garrigues Planes. L'impact à long terme, concernant la base nautique, c'est que les membres du club d'aviron sont fiers quand ils reçoivent des équipes régionales et qu'elles sont même jalouses de ce que nous avons à Beaucaire. Pour le pôle d'échange multimodal, l'impact c'est que les trains s'arrêtent maintenant à Beaucaire, qu'on va pouvoir avoir une gare toute neuve avec des touristes qui vont s'y arrêter, et on n'aura plus honte de recevoir du public. Personnellement, quand j'ai reçu du public pour de grandes manifestations, j'avais un peu honte quand même. Les gens me disaient que la gare était pourrie, qu'elle était au milieu de nulle part dans la pampa. C'est indigne d'une ville de 16 000 habitants. On aura moins honte, et on se dira qu'au moins on aura fait quelque chose pour la ville, qu'on aura fait avancer des infrastructures qui doivent être ce qu'elles doivent être pour une ville de 16 000 habitants. Maintenant, on espère que vos copains, les gauchos du conseil régional, sur un grand nombre de sujets, notamment le lycée d'enseignement général, ils vont défendre un peu le public. On va vous entendre aussi vous tiens là-bas, quand on va parler du lycée d'enseignement général ? Parce que vous savez qu'il y a un lycée d'enseignement privé général qui va ouvrir à Beaucaire. Vos copains gauchos du conseil régional ils en pensent quoi, ils sont contents qu'on fasse une offre privée sur la ville plutôt qu'une offre publique ? Ça vous plaît ça en tant que gauchiste d'avoir une offre privée plutôt qu'une offre publique ? On espère que vos copains les gauchos ils vont nous apporter du service public et que l'on aura enfin quelque chose.

Charles MENARD : Laissez-moi vous répondre, puisque vous me regardez dans les yeux.

Monsieur le Maire : Oui, allez-y. Vous défendez le privé maintenant ?

Charles MENARD : Je veux vous dire que, vous savez que je n'ai jamais fait partie de la majorité de Madame DELGA.

Monsieur le Maire : Alors combattez-là avec nous !

Charles MENARD : Et vous savez qu'aux élections régionales, nous n'étions pas ensemble, j'étais en concurrence avec Madame DELGA. Malheureusement, c'est elle qui préside la région et pas nous.

Monsieur le Maire : Eh bien en tout cas, on espère que vous allez vous battre avec nous concernant le lycée d'enseignement général, parce qu'on aimerait bien que l'opposition municipale elle serve à quelque chose parfois, et qu'elle se batte avec nous sur certains sujets. Quand c'est la gauche qui décide, on aimerait bien que les élus de gauche ils se battent avec nous auprès de la région, pour dire à Madame la Présidente, que quand on a 3 collèges sur une commune de 16 000 habitants, on mérite peut-être d'avoir un lycée et de ne pas avoir à faire 45 minutes de bus matin et soir. Pour l'écologie notamment, ça serait bien Monsieur PERRIN de pouvoir argumenter auprès de la Présidente de région et d'être vraiment écolo et d'aller lui dire à Madame DELGA « Oh, vous pensez aux habitants de la 4^{ème} ville du Gard ou pour vous c'est bien qu'ils fassent 45 minutes de car pour aller à Nîmes matin et soir ? ». Ça c'est l'impact à long terme, c'est la réalité peu reluisante, c'est l'opposition qui ne sert à rien et même avec ses copains gauchos, elle ne nous sert à rien. C'est nous qui devons aller les voir et c'est nous qui devons aller obtenir de l'argent.

Pour la voirie dont vous parlez, vous dites qu'il y a 2,2 millions d'euros. Oui, tout simplement parce que nous avons mis au budget l'argent des travaux de la route de Nîmes, et que ces travaux vont commencer dans une quinzaine de jours. Ils n'ont pas commencé sur 2023, ils vont commencer sur 2024, pour plusieurs raisons. D'une part, parce qu'il fallait les accords de démarrer les travaux de la région, du département, de l'État et du FEADER (fonds européens). Nous avons reçu ces accords récemment, donc nous démarrerons ces travaux dans une quinzaine de jours, pour 840 000€ pour la tranche 1. Donc oui cet argent avait été mis sur le budget 2023, il va être réalisé sur le budget 2024 parce qu'on espérait démarrer en fin d'année 2023, mais ça démarrera en 2024. En attendant, on est allés chercher les subventions là aussi. On pourrait faire plus vite, mais en payant 100%. Mais moi je préfère payer 30 ou 40% et recevoir 50 ou 60% de subventions plutôt que de tout payer à 100% et derrière faire moins de choses. C'est ce que vous aimeriez qu'on fasse, vous aimeriez qu'on fasse moins et vous aimeriez qu'on paie tout. Eh bien non, ce n'est pas comme cela qu'on fonctionne. Sur la base nautique, on est allés chercher 70% de subventions, sur la gare 80%, sur Garrigues Planes presque 50% de subventions. On est fiers de ça, on est contents de ça.

Et pour terminer, vous nous parlez de la dette. Là aussi, vous partez sur des choses qui sont minables, je ne peux pas vous le dire autrement. Vous êtes incroyables ! Vous me dites que nous sommes passés à 17 millions d'euros de dettes. Est-ce que vous avez entendu ce qu'on a dit tout à l'heure ? C'est-à-dire que sur l'état de la dette de la commune, il y a 2 prêts relais de 3 ans qui ont été souscrits, et qui n'iront que jusqu'en 2026 au maximum pour

pouvoir payer les travaux dans l’attente du versement des subventions qui ont été votées, elles ont été votées par la région, par le département, par l’État, mais pour ces subventions, il y a eu 2 prêts relais de faits. Et je vous l’ai dit tout à l’heure, il y en a un a qu’on va même pouvoir rembourser dans les prochaines semaines, puisqu’on a me semble-t-il déjà reçu les subventions liées début 2024. Donc sur les 2 prêts qui ont été souscrits, il y a déjà 2 millions qui vont pouvoir être remboursés dans les prochaines semaines puisque nous avons reçu les premières subventions qui ont été versées sur notre compte. On souhaite pouvoir rembourser ces 2 prêts relais souscrits en décembre 2023 avant la fin de l’année, c’est ce que l’on souhaite et que l’on espère, si les subventions qui nous ont été votées et qui nous ont été attribuées nous sont versées par les co-financeurs. Je n’attaque pas les co-financeurs, ils ont une clôture comptable comme nous en novembre, les travaux de la base nautique se sont terminés en octobre, ceux de l’école Garrigues Planes en septembre, donc les co-financeurs n’ont pas eu le temps de nous verser les sommes. Ils vont nous les verser en 2024. En attendant, il y avait ce prêt relais à faire qui sera remboursé d’ici la fin de l’année et nous serons donc moins endettés en 2024 qu’en 2014 puisque nous nous désendettions chaque année d’au moins 1 million, et là cette année, ce sera plutôt proche de 8 millions puisqu’on va rembourser les 2 prêts relais. Ce que vous dites de manière politicienne et démagogue maintenant, ça sera démenti par les faits dans quelques mois lorsque les prêts relais nécessaires pour faire les travaux dans l’attente du versement des subventions votées et notifiées auront été remboursés. Voilà ce que j’avais à répondre à votre bile habituelle, et nous verrons s’il y a d’autres interventions Madame la Présidente de séance.

Marie-France PERIGNON : Est-ce qu’il y a d’autres questions, d’autres interventions ? Chacun a pu s’exprimer ? Je vais donc demander à Monsieur le Maire de quitter la salle pour que nous puissions passer aux votes.

M. le Maire quitte la salle du conseil municipal, avant le vote du compte administratif 2023 du budget principal Ville de la commune de Beaucaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu les articles 1612-12 et L 2121-14 du CGCT,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) APPROUVE le compte administratif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l’exercice 2023.
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, le Président de séance, ou leur délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	30	Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
			Marie-France PERIGNON

	André CAMBI-GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS René DANNE Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par		
			représenté par	Mireille FOUGASSE
			représentée par	Dominique PIERRE
CONTRE	0			
ABSTENTION	1	Charles MENARD		

Monsieur Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

10) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2023 du budget annexe du service de l'Eau qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 48 à 49 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe du service de l'Eau de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2022	67 567,00 €
Affectation du résultat 2022 :	- 20 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	47 567,00 €
Titres de recettes émis :	+ 126 524,52 €
Total des recettes :	174 091,52 €
Mandats émis :	- 102 341,32 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 71 750,20 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2022 :	426 871,51 €
Titres de recettes émis :	+ 104 399,56 €
Total des recettes :	531 271,07 €
Mandats émis :	- 2 471,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 528 800,07 €

D'où un résultat global des deux sections de : **+ 600 550,27 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu les articles L 1612-12 et L 2121-14 du CGCT,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2023.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, le Président de séance, ou leur délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	30	Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par
			Dominique PIERRE
CONTRE	0		
ABSTENTION	1	Charles MENARD	

Monsieur Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n'a pas pris part au vote de cette délibération.

11) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale du compte administratif exercice 2023 du budget annexe du service Assainissement qui présente le budget de l'exercice clos ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent, et donne connaissance de la balance générale.

Pour information, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est répertorié pages 98 à 99 du compte administratif ci-joint.

Il est proposé au conseil municipal d’approuver le compte administratif 2023 du budget annexe du service Assainissement de la Commune de Beaucaire comme suit :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l’exercice 2022	426 369,30 €
Affectation du résultat 2022 :	- 140 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	286 369,30 €
Titres de recettes émis :	+ 470 528,23 €
Total des recettes :	756 897,53 €
Mandats émis :	- 524 673,19 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 232 224,34 €
Section d’investissement :	
Solde d’investissement 2022 :	1 523 965,24 €
Titres de recettes émis :	+ 538 055,91 €
Total des recettes :	2 062 021,15 €
Mandats émis :	- 274 292,18 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 1 787 728,97 €
D’où un résultat global des deux sections de :	+ 2 019 953,31 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu les articles L 1612-12 et L 2121-14 du CGCT,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- 1°) APPROUVE le compte administratif du budget annexe du service de l’assainissement de l’exercice 2023.
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, le Président de séance, ou leur délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	30	Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON

	René DANNE Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY	représenté par représentée par	Mireille FOUGASSE Dominique PIERRE
CONTRE	0		
ABSTENTION	1	Charles MENARD	

Monsieur Julien SANCHEZ, sorti de la salle, n’a pas pris part au vote de cette délibération.

Monsieur Julien SANCHEZ revient dans la salle et reprend la Présidence de séance.

Monsieur le Maire : Merci Madame la Présidente de séance, merci à tous. Donc je reprends la Présidence de séance pour les délibérations suivantes.

12) BUDGET PRINCIPAL VILLE – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l’assemblée municipale que le compte administratif 2023 du budget principal Ville de la Commune de BEAUCAIRE laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l’exercice 2022	4 780 686,15 €
Affectation du résultat 2022 :	- 2 050 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	2 730 686,15 €
Titres de recettes émis :	27 447 824,57 €
Total des recettes :	30 178 510,72 €
Mandats émis :	- 24 621 893,94 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 5 556 616,78 €
Section d’investissement :	
Solde d’investissement 2022 :	97 865,26 €
Titres de recettes émis :	23 804 131,25 €
Total des recettes :	23 901 996,51 €
Mandats émis :	- 23 101 259,01 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 800 737,50 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses :	- 3 643 727,13 €
Restes à réaliser 2023 en recettes :	+ 6 930 410,69 €
Résultat 2023 :	+ 4 087 421,06 €

- Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :
- d’affecter la somme de 2 500 000,00 € en section d’investissement à l’article 1068,
 - de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 3 056 616,78 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 800 737,50 € à la ligne R001 de la section d’investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) APPROUVE :
- l’affectation de la somme de 2 500 000,00 € en section d’investissement à l’article 1068
 - de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 3 056 616,78 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 800 737,50 € à la ligne R001 de la section d’investissement.
- 2°) ETABLIT un titre de recette à l’article 1068 d’un montant de 2 500 000,00 €.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	27	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Marie-Pierre THIEULOY		
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Max SOULIER
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOY
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
		Gabriel GIRARD		
		Liliane PEPE BONNETY		
CONTRE	0			
ABSTENTION	5	Jacqueline LE SPEGAGNE		
		Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE
		Charles MENARD		

13) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L’EAU - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l’assemblée municipale que le compte administratif 2023 du budget annexe du service de l’Eau laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l’exercice 2022	67 567,00 €
Affectation du résultat 2022 :	- 20 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	47 567,00 €
Titres de recettes émis :	+ 126 524,52 €
Total des recettes :	174 091,52 €
Mandats émis :	- 102 341,32 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 71 750,20 €
Section d’investissement :	
Solde d’investissement 2022 :	426 871,51 €
Titres de recettes émis :	+ 104 399,56 €
Total des recettes :	531 271,07 €
Mandats émis :	- 2 471,00 €
Résultat de clôture de l’exercice 2023 :	+ 528 800,07 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses :	- 59 103,08 €
Restes à réaliser 2023 en recettes :	+ 0,00 €
Résultat 2023 :	+ 469 696,99 €

- Par conséquent, il est proposé au conseil municipal :
- d’affecter la somme de 20 000,00 € en section d’investissement à l’article 1068,
 - de laisser en report à nouveau, au compte 110, la somme de 51 750,20 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et la somme de 528 800,07 € à la ligne R001 de la section d’investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) APPROUVE
- l’affectation de la somme de 20 000,00 € en section d’investissement à l’article 1068,
 - les reports à nouveau, au compte 110 de la somme de 51 750,20 € à la ligne R002 de la section de fonctionnement et de la somme de 528 800,07 € à la ligne R001 de la section d’investissement.
- 2°) ETABLIT un titre de recette à l’article 1068 d’un montant de 20 000.00€.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ Marie-France PERIGNON Alberto CAMAIONE Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL	représenté par Alberto CAMAIONE

		Marie-Pierre THIEULOUY Gilles DONADA Audrey CIMINO Max SOULIER Hélène DEYDIER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO ROUVIER Roger LANGLET Eliane HAUQUIER André CAMBI-GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS René DANNE Corinne LECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représentée par	Max SOULIER
				Marie-Pierre THIEULOUY
				Marie-France PERIGNON
				André CAMBI-GOURJON
				Mireille FOUGASSE
CONTRE	0			
ABSTENTION	5	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	représentée par	Dominique PIERRE

14) BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que le compte administratif 2023 du service de l'assainissement laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Excédent à la clôture de l'exercice 2022	426 369,30 €
Affectation du résultat 2022 :	- 140 000,00 €
Résultat reporté au compte 110 :	286 369,30 €
Titres de recettes émis :	+ 470 528,23 €
Total des recettes :	756 897,53 €
Mandats émis :	- 524 673,19 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 232 224,34 €

Section d'investissement :

Solde d'investissement 2022 :	1 523 965,24 €
Titres de recettes émis :	+ 538 055,91 €
Total des recettes :	2 062 021,15 €
Mandats émis :	- 274 292,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	+ 1 787 728,97 €
Restes à réaliser 2023 en dépenses :	- 75 667,34 €
Restes à réaliser 2023 en recettes :	+ 0,00 €
Résultat 2023 :	+ 1 712 061,63 €

Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
ID : 030-213000326-20240426-DEL24_033-DE

15) BUDGET PRIMITIF 2024 – TAUX D'IMPOSITION -- APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que les taux des impôts locaux doivent être votés avant le 15 avril de l'année d'application, que les autres composantes de ces impositions relèvent des services fiscaux et que la réévaluation des bases d'imposition est établie chaque année par le gouvernement.

De plus, les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sont établies conformément aux textes suivants :

Le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Le code général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,
Les lois des finances annuelles,
Le produit fiscal attendu pour l'année en cours,
Les ressources nécessaires à l'équilibre financier du budget ville 2024 étant établies pour cette année à 8 900 000 €,

Pour mémoire, l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 dite loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale à compter de l'année 2023.

L'article de loi précité précise également que cette suppression progressive de la TH, mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023, s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Les départements n'ont donc plus de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2021.

Depuis 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THS) et la commune doit à nouveau voter son taux annuellement.

Considérant que le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties fixé pour 2021 à 50,70% résultait donc de l'addition du taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2020 (soit 26,05%) et du taux départemental de la taxe foncière pour les propriétés bâties pour 2020 (soit 24,65%).

Considérant que la municipalité entend poursuivre son objectif de modération fiscale en 2024 en maintenant les taux de fiscalité directe locale afin de préserver le pouvoir d'achat des Beaucairois en tenant ainsi les engagements de campagne du Maire qui n'a pas augmenté les taux depuis sa première élection en 2014 et les a même baissés plusieurs années de suite.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux de référence, soit 50,70% pour l'année 2024 (correspondant au taux communal de 2020 ajouté au taux départemental de 2020, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant désormais transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation)
- De fixer le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2024 à son niveau de 2020, 2021, 2022 et 2023 soit 52,10%
- De fixer le taux communal de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2024 à 14,35 % comme en 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu les lois des finances annuelles,

Vu le produit fiscal attendu cette année,

Vu le débat d'orientation budgétaire intervenu en date du 19 mars 2024,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

1°) FIXE les taux d'imposition 2024 des taxes locales comme suit :

- Taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son taux de référence, soit 50,70% pour l'année 2024 (correspondant au taux communal de 2020 de 26,05% ajouté au taux départemental de 2020 de 24,65%, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant désormais transférée aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation)
- Taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2024 au même niveau qu'en 2020, 2021, 2022 et 2023, soit 52,10%.
- Taux communal de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2024 à 14,35 % comme en 2023.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment l'état 1259 COM sur lequel seront reportés les taux ci-dessus.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE
		Liliane PEPE BONNETY	
CONTRE	0		
ABSTENTION	5	Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par
		Charles MENARD	Dominique PIERRE

16) BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE 2024 – APPROBATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Alors nous avons entendu tout à l'heure les compliments de l'opposition qui disait que j'étais merveilleux, je vous en remercie. C'est toujours un peu gênant pour moi mais j'en prends acte. Nous avons plus de 30 millions qui seront investis cette année. Je vais vous donner les principaux investissements qui vont être faits sur 2024.



D'abord, le pôle d'échange multimodal, on l'a dit, sera inauguré au mois de mai. Les travaux qui sont importants, qui s'inscrivent dans la durée, qui sont positifs pour la ville aussi et pour le quotidien des habitants avec les deux ascenseurs que j'ai pu obtenir de haute lutte. Ensuite, nous avons le quartier Sud Canal, on rajoute 282 414€ comme c'est prévu chaque année jusqu'en 2029. Nous aurons aussi la première pierre pour la partie réseau et la partie voirie prochainement, ça commence aussi. Là aussi, si on veut rappeler l'historique puisque soi-disant on n'a rien fait, ça fait 30 ans qu'on nous promettait ce quartier. Rien n'est jamais sorti avant qu'on soit élu. On a dû racheter ce qui n'appartenait pas encore à la ville puisque là aussi, ils n'avaient pas fait le boulot donc on a racheté et nous n'avons pas eu à exproprier. Derrière, nous avons fait toutes les études, toutes les analyses et les démolitions. Et maintenant, on attaque. Donc là aussi, ce qui n'avait pas été fait pendant 30 ans, on l'a fait.

Ensuite, la sécurité. On va construire un chenil pour la brigade canine, puisque nous avons une brigade canine. Actuellement, nous avons un chien, bientôt il aura un copain puisque nous aurons deux chiens. Enfin, celui que nous avons actuellement va partir à la retraite, puisqu'il a le droit à une retraite des chiens, c'est un agent municipal. Officiellement, il est dans les effectifs communaux Madame la DGS, c'est la réalité. Donc il va partir à la retraite après des années de bons et loyaux services. Nous aurons donc deux chiens qui vont arriver pour le remplacer, et quand on a un certain nombre de chiens, il faut un chenil. Nous, nous faisons les choses dans les règles. Donc nous avons un chenil qui va être construit et on ajoute également 143 000€ pour les caméras de vidéosurveillance puisqu'on va continuer à augmenter le nombre de caméras. On rappelle les bons résultats en matière de sécurité, là aussi, désolé, mais si on ne le fait pas nous, personne ne le fera et ne le dira. Les cambriolages ont considérablement chuté depuis 2014, et régulièrement les chiffres baissent encore même s'ils sont déjà bas. Là aussi on touche du bois, on espère que ça va continuer. En tout cas, on remercie la police municipale pour son travail 24 heures sur 24. Depuis qu'elle est là 24/24h, c'est-à-dire depuis que nous sommes élus, il y a des résultats qui se sont améliorés puisque tout le monde sait qu'on peut appeler la police à n'importe quelle heure du jour et de la nuit et qu'elle arrive dans les 10 minutes. Donc ça c'est positif. Et le centre de vidéosurveillance, je le redis là aussi, on a mis 1 million d'euros, il a été mis dans l'ancien commissariat de police nationale, ce qui est tout un symbole qui montre que la police d'Etat elle n'existe plus beaucoup en France aujourd'hui du fait des décisions gouvernementales. Et malheureusement, c'est aux polices municipales de suppléer l'absence d'actions du gouvernement sur ce sujet. Et ça, Monsieur MENARD le condamnera et le combattrra sans doute, et je le comprends politiquement. Mais en attendant, c'est soit on laisse l'absence de police puisque l'Etat ne fait plus son rôle et ne fait plus son boulot, soit on met une police municipale et on fait en sorte qu'elle existe et qu'elle soit sur le terrain. Petite parenthèse au passage pour ceux qui nous disent parfois que des agents quittent la ville de Beaucaire parce que ce serait horrible de travailler à la Mairie de Beaucaire, ce serait terrible, ce serait catastrophique, oui c'est bien connu on a un boulet aux pieds et puis on est fouettés tous les jours, eh bien j'ai appris hier qu'une policière municipale qui avait quitté la commune il y a quelques mois demande à revenir. Nous allons la reprendre puisqu'elle dit qu'effectivement ici à Beaucaire au moins la police on lui permet de travailler. Elle sera beaucoup mieux dans nos effectifs. Donc j'en suis ravi et nous l'accueillerons avec un grand plaisir puisque c'était un excellent agent. Nous en avons comme ça régulièrement des agents qui reviennent, comme quoi, tout est possible.

Ensuite, sur la voirie, nous avons la voirie de la route de Nîmes, 840 000€. Je le redis, les travaux commencent dans 15 jours sur cet axe important. Ce qui commence dans 15 jours c'est la tranche 1, qui va de l'entrée de ville jusqu'au rond-point de Mc Donald's, route défoncée grâce à une municipalité précédente, là aussi. Quand ils avaient amené l'eau jusqu'aux pompiers, à l'époque il n'y avait pas de Monsieur PERRIN au conseil municipal pour leur dire que quand on pète une voirie, quand on amène l'eau aux pompiers, on doit faire jouer les assurances, mais ils ne l'ont pas fait. Donc aujourd'hui, forcément, on en paie le prix et on répare toutes les conneries des précédentes municipalités. Donc 840 000€, et en plus, on est écolos, on va y mettre une piste cyclable, c'est merveilleux. J'espère que nous irons ensemble sur cette piste cyclable, qui partira du rond-point de l'entrée de ville pour rejoindre la Voie Verte pour qu'il y ait une continuité. Le conseil départemental et la région ont validé cela et ce principe-là. Ils trouvent que c'est une très bonne idée et une très bonne chose. Ils devraient a priori nous subventionner justement parce qu'on rejoint la Voie Verte et qu'il y a une cohérence, ce n'est pas une piste cyclable qui mène nulle part, elle mène sur la Voie Verte, donc 840 000€ sont mis sur ce dossier.

800 000€ supplémentaires également sur la voirie rurale. Il y a des chemins qui sont en mauvais état, vous l'avez dit tout à l'heure et c'est vrai. Donc nous allons continuer à en réparer cette année. Nous avons fait il y a quelques jours les travaux du Pont du Près des Piles où nous étions sur place avec Hélène DEYDIER, adjointe déléguée aux travaux et nous avons, avant la remise en eau de ce pont, fait les travaux, car il était en très mauvais état. Là aussi, ça fait partie de ce qu'on fait, année après année, petit à petit. On a fait celui-ci, et on va continuer à faire d'autres travaux dans la ruralité. J'ai passé deux demi-journées avec mon adjointe sur place au mois de février, nous avons fait un grand nombre de devis auprès des entreprises que nous avons reçus récemment. Et nous allons pouvoir, dès que le budget sera voté, décider d'un certain nombre de travaux après avoir passé deux demi-journées sur

place à rouler dans toute la plaine pour regarder l'état de certaines routes avec les entreprises qui ont pu faire leurs diagnostics et leurs préconisations.

Le foot sera servi cette année puisque nous avons eu le vote des subventions en fin d'année 2023 du département, de la région et de l'État pour le premier terrain de foot synthétique. La SPL a été mandatée, il y a eu déjà les analyses qui ont été faites sur les terrains, c'est obligatoire. Ça a été fait et nous allons pouvoir commencer les choses avec le maître d'œuvre qui va être désigné et les entreprises qui vont être désignées pour faire les travaux également. Ça sur l'année c'est quelque chose qui va être fait, c'est 1 228 000€ qui sont mis sur le foot avec là aussi, des subventions qu'on est allés chercher pour pouvoir faire davantage.

La révision du PSMV, ça aussi ce sont des dizaines de réunions, on passe d'ailleurs tout l'après-midi d'aujourd'hui en réunion Monsieur DONADA et moi-même tout à l'heure sur la révision du PSMV. Pendant 4 heures, à nouveau, on va travailler sur ce dossier comme on le fait souvent.

La réhabilitation de la Croix Couverte, ça c'est quelque chose qu'on ne promet pas cette année, on l'a mis pour autant au budget donc peut-être qu'en fin d'année, Monsieur PERRIN va nous dire qu'on a mis de l'argent et que ce n'est pas réalisé. Je l'annonce d'avance. On met 355 000€ sur la Croix Couverte, on n'est pas sûrs qu'ils soient réalisés cette année. Pourquoi ? Tout simplement parce que ce sont des dossiers qui sont réalisés plus d'un an à l'avance, on attend le retour de la DRAC. On l'aura entre le dernier trimestre 2024 et le premier trimestre 2025. Donc si on l'a au dernier trimestre 2024, on commencera les travaux au dernier trimestre 2024. Si on l'a au premier trimestre 2025, on commencera les travaux en 2025. Mais on met ces 355 000€ au budget, parce que si ça peut commencer en 2024, on ne va pas attendre 2025. Donc on met la somme, soit elle restera en fin d'année, soit elle sera en partie consommée parce que les travaux auront commencé. Mais ça, ça ne dépend pas de nous, ça dépend des autorisations. C'est un monument qui est classé, donc il faut des autorisations pour démarrer les travaux. Et ces réunions-là, à la DRAC, elles ne se font pas tous les jours. Elles se font dans des commissions qui ne se réunissent pas souvent. Donc cette commission doit aussi décider si nous aurons les subventions ou pas. Normalement, on devrait les avoir pour le monument et ça devrait atteindre près de 80% de subventions nous l'espérons.

Concernant le plan numérique dans les écoles, je vois que ma première adjointe me regarde car je n'en ai pas encore parlé, effectivement on a des écoles où on s'est attaqués quand même aux bâtiments qui étaient dans un mauvais état. On continue à en faire puisque vous voyez qu'on met aussi 200 000€ pour des travaux de toiture de plusieurs bâtiments communaux, y compris dans les écoles puisqu'il y a encore des travaux à faire dans certaines écoles sur lesquelles on intervient. Donc après le vote de ce budget aujourd'hui, on va pouvoir lancer des travaux. Jusqu'à présent sur nos écoles on s'est attaqués surtout aux bâtiments, maintenant on va pouvoir s'attaquer au volet pédagogique. Ça a mis 4 ans mais on a réussi à ce que l'Education Nationale paie la totalité du projet numérique, parce que c'est un dossier qu'on a présenté dans le cadre du projet Notre École Faisons Là Ensemble. Il y a près de 350 000€, on aura à voter avant l'été la convention entre l'État et la Commune pour ce plan de financement à 100% par l'État. On va pouvoir intervenir sur ce plan numérique, d'abord pour que les élémentaires soient équipées en 2024, et ensuite on s'attaquera aux maternelles puisque c'est un plan qui est phasé sur 3 ans par les services de l'État. Donc là on va pouvoir faire la tranche 1 en 2024, les élémentaires, et la tranche 2 en 2025 pour les maternelles.

Ensuite il y a l'accessibilité de l'Hôtel de Ville, il y a des équipements pour les cantines et la cuisine centrale.

On prévoit aussi 160 000€ pour refaire complètement les City Stades de la Moulinelle et de Puech Cabrier qui sont effectivement à refaire et qui sont dans un état un peu daté maintenant. C'est ma conseillère déléguée à la politique de la ville qui suit ça et qui va pouvoir lancer les marchés de travaux pour qu'on puisse les attribuer à des entreprises, maintenant que ce sera voté.

On va mettre la climatisation aussi à la crèche dans des pièces où elle n'est pas, de l'argent aussi pour des équipements pour nos Services Techniques, plus de 200 000€, 175 000€ pour les équipements sportifs en dehors des terrains synthétiques.

Voilà en gros ce que je peux lister dans les investissements de l'année 2024.

Et pour les dépenses de fonctionnement, pour terminer, au moment où on a fait le budget, on ne connaissait toujours pas le montant des dotations de l'État, puisque ces dotations de l'État quand on fait les budgets on ne les connaît pas. Ça aussi, on aimerait bien avoir une visibilité du gouvernement sur ce qu'on va toucher, on n'a jamais de visibilité ni sur les dépenses, ni sur les recettes. En tout cas, sur les dépenses de fonctionnement et notamment de personnel, on prévoit une somme un peu plus élevée en 2024. On a mis 13 250 000€, parce qu'on ne sait pas s'il y aura la revalorisation du point d'indice, il y a la prime pouvoir d'achat qui nous a été annoncée par le Président de la République mais qui n'est pas payée par le Président de la République, puisque ça ce sont les communes qui paient, et ça coûte près de 200 000€. Ce sera proposé au vote du prochain conseil municipal aussi, puisqu'on a jusqu'au 30 juin pour le faire.

Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet du Budget Primitif 2024.

Maintenant j'ouvre les débats s'il y a des interventions sur ce sujet.

Il n'y a pas d'intervention ?

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif de l'année 2024 du budget principal Ville de la commune de Beaucaire, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2024, et ce, conformément au débat d'orientations budgétaires intervenu en date du 19 mars 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal Ville comme suit :

• Section de fonctionnement :

- en dépenses : 25 785 607,78 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 1 900 000,00 € afin d'équilibrer la section d'investissement ;
- en recettes : 25 785 607,78 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2023 du budget principal Ville d'un montant de 3 056 616,78 € à la ligne R 002.

• Section d'investissement :

- en dépenses : 26 908 712,19 € dont 3 643 727,13 € de restes à réaliser 2023 ;
- en recettes : 26 908 712,19 € dont 6 930 410,69 € de restes à réaliser 2023 ; 2 500 000,00 € correspondant à l'affectation du résultat 2023 ; 1 900 000,00 € de virement de la section de fonctionnement et 800 737,50 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2023 du budget principal Ville à la ligne R001.

D'où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l'année 2024 du budget principal Ville de 52 694 319,97 €.

Monsieur le Maire : Concernant le vote, je vous propose qu'on vote en deux temps, comme on le fait chaque année. On a d'abord le vote des subventions. Donc vous avez la liste des subventions qui est en pages 346 / 347 du budget et je vais demander à ceux qui sont membres du bureau d'une association, ou conjoints d'un membre de bureau d'association de sortir de la salle.

Il y a me semble-t-il Marie-France PERIGNON, Jean-Pierre PERIGNON, André CAMBI-GOURJON, Pascale NOAILLES-DUPLISSY, Roger LANGLET, Eliane HAUQUIER, Stéphane VIDAL, Alberto CAMAIONE.

Donc toutes les personnes que j'ai citées sont invitées à sortir.

Est-ce qu'on est bien d'accord que personne d'autre dans la salle n'est membre du bureau d'une association qui est subventionnée ?

Pour Madame NOAILLES DUPLISSY, Monsieur Dominique PIERRE vous ne voterez que pour vous, c'est ça ?

Monsieur PIERRE confirme qu'il ne votera pas pour la procuration de Madame NOAILLES DUPLISSY pour le vote des subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 19 mars 2024,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) VOTE le budget primitif du budget principal Ville de la commune de Beaucaire de l'année 2024 :

- par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
- par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres "opérations d'équipement".

- 2°) ADOPTE le budget primitif du budget principal Ville de la commune de Beauvoisin présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.
- 3°) VOTE spécifiquement le montant des subventions à allouer aux associations indiquées en annexe aux pages 346 à 347 qui seront versées courant de l'exercice 2024 sur présentation d'un dossier comprenant le Contrat d'Engagement Républicain à remettre en mairie et imputées au chapitre 65 article 65748.
- 4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Subventions 2024 :

ONT VOTE			
UNANIMITE	24	Julien SANCHEZ	
		Mireille FOUGASSE	
		Marie-Pierre THIEULOUY	
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Martine HOURS	Marie-Pierre THIEULOUY
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Charles MENARD	

Mme Pascale NOAILLES DUPLISSY, représentée par procuration par M. Dominique PIERRE, n’a pas donné procuration pour le vote des subventions aux associations, et n’a donc pas pris part au vote.

Mme Marie-France PERIGNON (avec la procuration de Mme Eliane HAUQUIER), M. Alberto CAMAIONE (avec la procuration de M. Stéphane VIDAL), M. André CAMBI-GOURJON (avec la procuration de M. Jean-Pierre PERIGNON), Roger LANGLET, sortis de la salle, n’ont pas pris part au vote.

Budget Primitif Ville 2024 :

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	

- Section d'investissement :

- En dépenses : 823 800,07 € dont 59 103,08 € de restes à réaliser 2023.
- En recettes : 823 800,07 € dont 528 800,07 € de reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2023 à la ligne R 001 et 20 000 € d'affectation du résultat 2023.

D’où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l’année 2024 de 978 021,27 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d’orientation budgétaire en date du 19 mars 2024,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) APPROUVE le budget annexe primitif du service de l’eau de la commune de Beaucaire de l’année 2024 :
- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d’investissement avec les chapitres "opérations d’équipement",
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	27	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Marie-Pierre THIEULOY		
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Max SOULIER
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOY
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
		Martine HOURS		
CONTRE	0	René DANNE		
		CorinneLECHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
		Gabriel GIRARD		
		Liliane PEPE BONNETY		
ABSTENTION	5	Charles MENARD		
		Jacqueline LE SPEGAGNE		
		Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE
		Charles MENARD		

18) BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT 2024 – APP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente à l’assemblée municipale le projet de budget annexe primitif du service de l’Assainissement de la Commune de Beaucaire pour l’année 2024, comprenant la répartition des crédits permettant de faire face, dans les meilleures conditions, aux opérations financières et comptables de l’exercice 2024, et ce, conformément au débat d’orientations budgétaires en date du 19 mars 2024.

Il est proposé au conseil municipal d’approuver le budget annexe primitif du service de l’Assainissement de l’année 2024 comme suit :

- Section de fonctionnement :
 - En dépenses : 867 224,34 €
 - En recettes : 867 224,34 € comprenant la reprise du résultat excédentaire de l’exercice 2023 d’un montant de 232 224,34 € à la ligne R 002.
- Section d’investissement :
 - En dépenses : 2 387 728,97 € dont 75 667,34 € de restes à réaliser 2023,
 - En recettes : 2 387 728,97 € dont 1 787 728,97 € de reprise du résultat excédentaire de l’exercice 2023 à la ligne R 001.

D’où un total en dépenses et en recettes pour le budget primitif de l’année 2024 de 3 254 953,31 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,
Vu les articles L. 2312-1 et L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le débat d’orientation budgétaire en date du 19 mars 2024,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) VOTE le budget annexe primitif du service de l’assainissement de la Commune de Beaucaire de l’année 2024 :
- Par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement,
 - Par nature et au niveau des chapitres pour la section d’investissement avec les chapitres "opérations d’équipement".
- 2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOUY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	

		René BATINI Yvette CIMINO ROUVIER Roger LANGLET Eliane HAUQUIER André CAMBI-GOURJON Jean-Pierre PERIGNON Martine HOURS René DANNE Corinne LE CHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY	représentée par	
				Marie-France PERIGNON
				André CAMBI-GOURJON
				Mireille FOUGASSE
CONTRE	0	Charles MENARD		
ABSTENTION	5	Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY Charles MENARD	représentée par	Dominique PIERRE

19) SUPPRESSION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que l'article L2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Ces tarifs étaient relevés chaque année sur proposition de l'Etat, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

La municipalité, qui reste engagée dans une politique volontariste de soutien aux entreprises pour favoriser l'emploi et le développement économique, a déjà fait voter l'exonération totale du versement de la TLPE pour la catégorie des enseignes autres que celles scellées au sol, dont la somme des superficies est comprise entre 7 m² et 12 m² lors du conseil municipal du 3 février 2015, ainsi que la minoration de 50 % pour les enseignes de 12 à 20 m².

Ces mesures ont pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Souhaitant poursuivre dans la même logique d'amplification du soutien à son tissu économique, la municipalité souhaite désormais supprimer purement et simplement la TLPE.

En effet, le nombre de faillites d'entreprises bondit dans des proportions inquiétantes depuis 2020, la France étant un des pays les plus fiscalisés d'Europe et, la situation économique des entreprises françaises en particulier depuis la COVID, la guerre en Ukraine, l'inflation et la hausse des énergies, rendant le quotidien des entreprises invivable depuis 2020.

Cette taxe étant considérée comme injuste par nombre de petites entreprises, Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette suppression et donc l'annulation des recettes communales liées pour soutenir le tissu économique.

Cette décision est rendue possible grâce à la bonne santé financière de la commune, fruit d'une gestion par ailleurs saine et rigoureuse depuis 2014.

Monsieur le Maire : Il est proposé aujourd'hui de la supprimer. Tout est inscrit dans la délibération que vous avez pu avoir. Je crois que c'était aussi un souhait de Monsieur DEPETRI qui à l'époque en avait parlé. C'était aussi notre souhait pour les entreprises du territoire et nous pouvons cette année le faire financièrement. Donc on propose de le faire.

Charles MENARD : Un petit commentaire sur ce sujet, je ne pense pas que ça change considérablement les finances de la ville tout ça. Je ne suis pas un fan de la taxation des enseignes non plus, mais, puisque les petites enseignes

ne sont pas taxées, le fait de continuer à taxer celles de certaines grandes surfaces ne devrait pas être une bonne idée, car ça a un caractère dissuasif vis-à-vis de l’envahissement visuel de centres urbains forcément très intéressantes pour l’attrait de la ville si elle est infestée de publicités. Donc je pense que garder cette taxe pour les publicités et les enseignes de très grandes surfaces me semblerait judicieux.

Monsieur le Maire : Très bien, nous l’entendons.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2333-6 et suivants et R2333-10,
Vu l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) RAPPELLE les tarifs actuellement en vigueur :

Type d'enseigne	Superficie	Montant par m ²	Commentaire
Dispositifs publicitaires	Inférieure ou égale à 50 m ²	15,30 €	
Pré enseignes (support non numériques)	Supérieure à 50 m ²	15,30 €	
Dispositifs publicitaires	Inférieure ou égale à 50 m ²	46,20 €	
Pré enseignes (supports numériques)	Supérieure à 50 m ²	92,40 €	
Enseignes	Moins de 12 m ²	0,00 €	Exonération des superficies inférieures à 7 m ² Exonération décidée sur proposition de la majorité municipale depuis 2016 pour la catégorie des enseignes autres que celles scellées au sol dont la somme des superficies est supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ² .
	De 12 m ² à 20 m ²	15,30 €	Minoration du tarif de 50 % depuis 2016 par rapport à 2015 sur proposition de la majorité municipale.
	De 20 m ² à 50 m ²	30,60 €	
	+ de 50 m ²	61,20 €	

2°) DECIDE de SUPPRIMER la TLPE.

3°) FIXE par conséquent les tarifs de la TLPE applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Type d'enseigne	Superficie	Montant par m ²
Dispositifs publicitaires Pré enseignes (support non numériques)	Inférieure ou égale à 50 m ²	0,00 €
	Supérieure à 50 m ²	0,00 €
Dispositifs publicitaires	Inférieure ou égale à 50 m ²	0,00 €
Pré enseignes (supports numériques)	Supérieure à 50 m ²	0,00 €
Enseignes	Moins de 12 m ²	0,00 €
	De 12 m ² à 20 m ²	0,00 €
	De 20 m ² à 50 m ²	0,00 €
	+ de 50 m ²	0,00 €

4°) DECIDE que les recettes prévues au titre de la TLPE pour les années 2020 à 2024 sont annulées.

5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	27	Julien SANCHEZ		
		Marie-France PERIGNON		
		Alberto CAMAIONE		
		Mireille FOUGASSE		
		Stéphane VIDAL	représenté par	Alberto CAMAIONE
		Marie-Pierre THIEULLOY		
		Gilles DONADA		
		Audrey CIMINO	représentée par	Max SOULIER
		Max SOULIER		
		Hélène DEYDIER		
		Simone BOYER		
		Maurice MOURET		
		Roger ROLLAND		
		René BATINI		
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULLOY
		Roger LANGLET		
		Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
		André CAMBI-GOURJON		
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
		Martine HOURS		
		René DANNE		
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
		Karine BAUER		
		Nelson CHAUDON		
		Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
		Gabriel GIRARD		
		Liliane PEPE BONNETY		
CONTRE	1	Charles MENARD		
ABSTENTION	4	Jacqueline LE SPEGAGNE		
		Dominique PIERRE		
		Luc PERRIN		
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE

20) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE, GESTION ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE ET DU SIVU DE LA PISCINE DE BEAUCAIRE TARASCON – CONVENTION

Rapporteur : Gilles DONADA

Monsieur le Maire expose à l’assemblée municipale que la Commune de Beaucaire, le Centre Communal d’action Sociale (CCAS) de Beaucaire et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine de Beaucaire-Tarascon souhaitent mutualiser leurs besoins dans le domaine de la fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents.

Il est proposé au conseil municipal d’instituer un groupement de commandes entre les entités et d’autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer la convention à cet effet, en définissant l’objet et les modalités de fonctionnement afin de lancer les procédures de marché public adéquates, de signer les actes nécessaires à intervenir dans le cadre de l’attribution ainsi que tout au long de l’exécution du marché.

L’objet du groupement de commandes comprend les actes de passation, d’attribution, ainsi que les actes survenant tout au long de l’exécution du marché de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du SIVU de la piscine de Beaucaire Tarascon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l’exposé de Monsieur le Maire,
VU les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique,
VU le projet de convention,
CONSIDERANT que le groupement de commandes vise à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques, à mutualiser les procédures de marchés et à obtenir de meilleurs tarifs pour la réalisation d’économies d’échelle,
VU l’avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1°) DÉCIDE la création d’un groupement de commandes entre les trois entités, la Commune de Beaucaire, le CCAS de Beaucaire et le SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon.
- 2°) ACCEPTE le projet de convention constitutive du groupement de commandes, désignant la Commune de Beaucaire comme coordonnateur du groupement de commandes.
- 3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet et notamment la convention définissant l’objet et les modalités de fonctionnement, l’attribution du marché à intervenir, ainsi que les actes survenant tout au long de l’exécution du marché.

ONT VOTE			
UNANIMITE	32	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	

Roger ROLLAND		
René BATINI		
Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par	Marie-Pierre THIEULOY
Roger LANGLET		
Eliane HAUQUIER	représentée par	Marie-France PERIGNON
André CAMBI-GOURJON		
Jean-Pierre PERIGNON	représenté par	André CAMBI-GOURJON
Martine HOURS		
René DANNE		
Corinne LECHEVALLIER BONNIN		
Karine BAUER		
Nelson CHAUDON		
Vincent SANCHIS	représenté par	Mireille FOUGASSE
Gabriel GIRARD		
Liliane PEPE BONNETY		
Jacqueline LE SPEGAGNE		
Dominique PIERRE		
Luc PERRIN		
Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par	Dominique PIERRE
Charles MENARD		

21) CONCOURS DU PLUS BEL ANIMAL DU WEEK-END DE L'AGRICULTURE ET DU TERROIR – FIXATION DES PRIX ET APPROBATION DU RÈGLEMENT À COMPTER DE 2024

Rapporteur : Mireille FOUGASSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que Beaucaire étant une terre agricole et viticole, la Mairie de Beaucaire organise depuis 2018, au printemps, un grand événement gratuit autour de l'agriculture afin de valoriser nos producteurs, leurs productions et leurs savoir-faire, mais aussi les circuits courts (essentiels, car écologiques, favorisant une bonne alimentation et importants pour nos entrepreneurs locaux et la vie économique de nos territoires).

De très nombreux agriculteurs et producteurs sont présents pour exposer leurs animaux et/ou leurs productions.

Afin de rendre cet événement toujours plus ludique et convivial, la Ville de Beaucaire souhaite organiser à cette occasion un concours ouvert aux éleveurs participants pour élire le plus bel animal du week-end.

En vue de pouvoir remettre les prix du concours ci-après, il est proposé au conseil municipal l'utilisation de bons d'achat achetonsabeaucaire.fr, utilisables sur le site que la ville a mis en place pour promouvoir les achats dans les commerces locaux. Il convient également de fixer les montants de chaque prix à compter de l'année 2024 et d'approuver le règlement du concours.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les prix attribués en bons d'achat Achetonsabeaucaire.fr dans le cadre du concours du plus bel animal du Week-end de l'Agriculture et du Terroir à compter de l'année 2024 comme suit :

CONCOURS DU PLUS BEL ANIMAL DU WEEK-END DE L'AGRICULTURE ET DU TERROIR	
1 ^{er} prix	150,00 €
2 ^{ème} prix	100,00 €
3 ^{ème} prix	50,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) FIXE comme suit, à compter de 2024, les prix attribués en bons d'achat Achetonsabeaucaire.fr dans le cadre du concours du plus bel animal du Week-end de l'Agriculture et du Terroir :

CONCOURS DU PLUS BEL ANIMAL DU WEEK-END DE L'AGRICULTURE ET DU TERROIR	
1 ^{er} prix	150,00 €
2 ^{ème} prix	100,00 €
3 ^{ème} prix	50,00 €

2°) APPROUVE le règlement du concours pour les années 2024 et suivantes.

3°) DIT que la dépense sera imputée au budget Ville de l'exercice en cours.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON
		René DANNE	
		Corinne LECHEVALLIER BONNIN	
		Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
		Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par
			Dominique PIERRE
CONTRE	1	Charles MENARD	
ABSTENTION	0		

22) SPECTACLE DU LUNDI DES FÊTES DE LA MADELEINE AUX ARÈNES MUNICIPALES L'ANNÉE 2024

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 030-213000326-20240426-DEL24_033-DE

Rapporteur : Mireille FOUGASSE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale la nécessité de fixer les tarifs des entrées du spectacle du lundi des Fêtes de la Madeleine, qui se déroulera cette année aux arènes municipales Paul Laurent, pendant les Estivales, le lundi 22 juillet 2024.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

Manifestation	Date	Tarifs	
		Tarif plein	Tarif réduit ¹
SPECTACLE AUX ARÈNES MUNICIPALES	Lundi 22 juillet 2024	10,00 €	6,00 €

¹ Le tarif réduit s'applique aux enfants de 12 à 16 ans et aux retraités domiciliés à Beaucaire sur présentation d'un justificatif.
La gratuité s'applique pour les enfants de moins de 12 ans et les personnes handicapées sur présentation de la carte d'invalidité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

1°) **FIXE** les tarifs des entrées du spectacle du lundi des Fêtes de la Madeleine comme suit pour l'année 2024 :

Manifestation	Date	Tarifs	
		Tarif plein	Tarif réduit ¹
SPECTACLE AUX ARÈNES MUNICIPALES	Lundi 22 juillet 2024	10,00 €	6,00 €

¹ Le tarif réduit s'applique aux enfants de 12 à 16 ans et aux retraités domiciliés à Beaucaire sur présentation d'un justificatif.
La gratuité s'applique pour les enfants de moins de 12 ans et les personnes handicapées sur présentation de la carte d'invalidité.

2°) **DIT** que les recettes seront imputées au budget Ville de l'exercice en cours.

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par Alberto CAMAIONE
		Marie-Pierre THIEULOY	
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par Max SOULIER

Vu le projet de convention de servitudes,
Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

1°) ABROGE la délibération n°23.021.

2°) APPROUVE la constitution de servitudes au profit de ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée AM n°151 et le projet de convention lié.

3°) DIT que l'ensemble des éventuels frais d'acte sont à la charge du demandeur, ENEDIS.

4°) DIT que les conséquences financières de cette délibération seront traduites dans les documents budgétaires de référence.

5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		René BATINI	
		Yvette CIMINO ROUVIER	représentée par
		Roger LANGLET	Marie-Pierre THIEULOY
		Eliane HAUQUIER	représentée par
		André CAMBI-GOURJON	Marie-France PERIGNON
		Jean-Pierre PERIGNON	représenté par
		Martine HOURS	André CAMBI-GOURJON
		René DANNE	
		Corinne LE CHEVALLIER BONNIN	
CONTRE	0	Karine BAUER	
		Nelson CHAUDON	
ABSTENTION	1	Vincent SANCHIS	représenté par
		Gabriel GIRARD	Mireille FOUGASSE
		Liliane PEPE BONNETY	
		Jacqueline LE SPEGAGNE	
		Dominique PIERRE	
		Luc PERRIN	
		Pascale NOAILLES DUPLISSY	représentée par
			Dominique PIERRE

24) COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE GESTION (95)Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il est nécessaire de rendre compte des décisions de gestion prises en application de la délégation accordée par délibération du conseil municipal n°20.064 du 26 mai 2020.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce que ces 95 décisions de gestion ont été présentées.

N° DÉCISION	DATE	OBJET
23-451	11/12/23	Marché n°2023-007 - Travaux courants d'entretien, de grosses réparations et d'investissement dans les bâtiments et sites divers de la commune – Attribution. Lot n°1 : « Gros œuvre, Maçonnerie – Charpente, couverture, zinguerie – Carrelage, revêtements muraux » – Société SOGEA SUD BATIMENT pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 1 400 000€ HT. Lot n°2 : « Étanchéité » – Société SCE SAINT CYR ETANCHEITE pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 700 000€ HT. Lot n°3 : « Menuiseries aluminium » – Société VERALIA pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 350 000€ HT. Lot n°4 : « Menuiseries bois et PVC » – Société CENAG MIROITERIE NIMOISE pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 250 000€ HT. Lot n°5 : « Cloisons, plafonds, plâtreries, isolation, peinture » - Société ALPHA SERVICES pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 250 000€ HT. Lot n° 6 : « Électricité – Courants faibles – Courants forts » - Société EDISON pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 200 000€ HT. Lot n°8 : « Clôtures et portails » - Société CLOTURES SANIEZ SUD pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 400 000€ HT. Le lot n°7 « Plomberie, chauffage, VMC, climatisation » a été déclaré infructueux et relancé.
23-452	13/10/23	Inauguration de la Base Nautique de Beaucaire le samedi 14 octobre 2023 – Contrat de prestation de services avec M. Maxime JAUSSELME (MPRODUCTION) pour l'animation musicale de l'événement.
23-453	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre – Contrat de prestation de services avec Madame Sabine SOUMILLE (RANCH DES MARAIS) pour le transport et la location de 10 poneys avec 10 cavaliers en habits de lutins pour les deux transhumances.
23-454	20/12/23	Budget principal ville – Réalisation d'un prêt relais prévu au budget voté le 13 avril 2023 pour un montant de 5 000 000 € auprès de la Banque Postale pour financer certains investissements historiques 2023 pour lesquels la commune a bénéficié du vote de subventions records qui n'ont pu être versées par les différents cofinanceurs avant la fin de l'année 2023 et le seront en 2024.
23-455	22/12/23	Budget principal ville – Réalisation d'un prêt relais prévu au budget 2023 pour un montant de 2 000 000 € auprès de la Banque Postale pour financer certains investissements historiques 2023 pour lesquels la commune a bénéficié du vote de subventions records qui n'ont pu être versées par les différents cofinanceurs avant la fin de l'année 2023 et le seront en 2024.
23-456	22/12/23	Mise en place de self-services dans les cantines scolaires de Beaucaire – Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR, de la DSIL, du Fonds Vert ou tout autre dispositif d'État (2 ^{ème} dépôt au titre de 2024 suite à refus au titre de 2023).

23-457	22/12/23	Rénovation énergétique de la Halle des Sports de Beaucaire de l'État au titre de la DETR, de la DSIL, du Fonds Vert ou tout autre dispositif d'État, du Conseil Régional d'Occitanie.
23-458	22/12/23	Réhabilitation de la route de Nîmes et création d'une piste cyclable en site propre – Demande de subventions auprès de l'État au titre de la DETR, de la DSIL ou tout autre dispositif d'État, du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Régional d'Occitanie ainsi que du Fonds Européen de Développement Régional.
23-459	22/12/23	Réhabilitation de l'Oratoire de la Croix Couverte phase 1a – Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard.
23-460	28/12/22	Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels et contrat pour l'hébergement de progiciel (Portail Famille) – Société CIRIL SAS pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} janvier 2023, renouvelable trois fois un an.
23-461	22/12/23	Réhabilitation des City Stade – Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL, du Fonds Vert ou tout autre dispositif d'État, de l'ANS (Agence National du Sport) et du Conseil Régional d'Occitanie.
24-001	03/01/24	Marché 2021-021 – Acquisition de matériels nautiques – Lot n°2 « Paddle gonflable » - Avenant n°1 sans incidence financière – Société PALM SAILING.
24-002	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la SARL SAY PRODUCTION (GOSPEL EVENT) pour 3 représentations artistiques et techniques du spectacle « Gospel For You Family » le samedi.
24-003	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 – Contrat de prestation de services avec la Manade DI AMISTA pour la mise disposition d'une vache, d'un veau et de 8 porcelets durant le week-end.
24-004	06/12/23	Marché de Noël 2023 – Les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 – Contrat de prestation de services avec la Compagnie Lune à L'Autre pour l'animation d'un atelier de maquillage pour enfants et de sculptures sur ballons les samedi et dimanche.
24-005	14/11/23	Brigade cynophile – Contrat de pension avec le centre canin « Cat & Chris » pour le gardiennage du chien policier L'PRAXUS durant les congés de l'agent détenteur du 24 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus.
24-006	31/03/23	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 – Association Relais Loisirs Handicap 30.
24-007	02/01/24	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 – Association Collectif Prouvènço.
24-008	08/01/24	Marché 2023-006 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les services de télécommunications de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon – Société SRC SOLUTION.
24-009	28/06/23	Contrat de licence (maintenance, services et hébergement) de l'application CITYONE, application de la Ville – Société Lumiplan Ville pour une durée de 3 ans, du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026.
24-010	28/12/22	Contrat de maintenance et d'assistance du logiciel « GEODP PLACIER : Gestion des recettes de l'Occupation du Domaine Public » – Société SOGELINK pour une durée d'un an, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023, reconductible 3 fois par période d'un an.
24-011	22/09/23	Renouvellement bail civil – Local au 20 rue des Bijoutiers, parcelle AX n°115 – Commune de Beaucaire au profit de Mme France MELIA pour une durée d'un an du 26 septembre 2023 au 25 septembre 2024.
24-012	19/08/22	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes sur la commune de Beaucaire – Constatation des travaux réalisés – Travaux de l'école maternelle, de la cuisine et du réfectoire - Frais et honoraires d'huissier – SELARL Éric Marre.
24-013	15/01/24	Mission de nettoyage de fin de chantier dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes – Société CABMNETTOYAGE.
24-014	04/10/23	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 27 rue Ledru Rollin, parcelles AX n°202 et 203 - Commune de Beaucaire au profit des consorts PLUCHOT-GUIOT pour une durée allant du 15 octobre 2023 au 14 juin 2024.
24-015	12/01/24	Bail civil – Local au 20 rue de l'Hôtel de Ville, parcelle AX n°144 – M. Fabien GARCIN au profit de la commune de Beaucaire pour une durée de deux ans, du 13 janvier 2024 au 12 janvier 2026.

24-016	16/01/24	Souscription de 4 licences ADOBE pour une durée d'un 2025 – UGAP.
24-017	29/09/23	Bibliothèque Municipale – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Lune à l'Autre pour un spectacle jeune public « Divers contes d'hiver » le mercredi 20 décembre 2023.
24-018	29/12/23	Réhabilitation de l'oratoire de la Croix Couverte – Maîtrise d'œuvre et travaux phase 1a – Demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard.
24-019	12/01/24	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 20 rue de l'Hôtel de Ville, parcelle AX n°144 – Commune de Beaucaire au profit de la SAS JUFA IMMO (Mme Martine CATTEAU) pour une durée allant du 13 janvier 2024 au 14 juin 2024.
24-020	12/08/19	Recours administratif introduit par M. Luc Perrin auprès du Préfet du Gard contre la délibération n°19.107 en date du 26 juillet 2019 – Désignation du Cabinet LVI Avocats pour une mission de consultation juridique afin de répondre aux arguments stériles soulevés par M. Luc Perrin – Convention et prise en charge des honoraires.
24-021	16/01/24	Mise en place d'un système d'alarme spécifique au Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs (PPMS) à l'école maternelle Garrigues Planes – UGAP.
24-022	19/01/24	Marché de location et maintenance du parc de photocopieurs – UGAP pour une durée de 48 mois.
24-023	10/11/23	Renouvellement bail dérogatoire – Local au 15 rue des Bijoutiers, parcelle AX n°113 – Commune de Beaucaire au profit de la SARL AB BIKE & TROTT pour une durée d'un an, du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2024
24-024	23/11/23	Affaire HOUSSAINI Hassane c/ Commune de Beaucaire – Arrêté du 8 août 2019 portant refus de permis de construire – Désignation d'un avocat aux Conseils pour défendre les intérêts de la commune de Beaucaire devant le Conseil d'État saisi sur pourvoi contre l'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel de Toulouse le 25 juillet 2023 – Convention et prise en charge des honoraires – Société BORÉ, SALVE DE BRUNETON et MÉGRET.
24-025	25/06/20	ZAC Sud Canal – Traité de concession d'aménagement – Désignation du Cabinet LVI Avocats pour une mission d'assistance juridique relative à la rédaction du traité – Convention et prise en charge des honoraires – Cabinet LVI Avocats.
24-026	24/01/24	Remplacement du player Neobox du panneau d'affichage numérique - Acquisition et installation du player Neobox performance P2 et migration sur le logiciel Neoscreen version 5.0 – Société S.I. Contact SAS.
24-027	19/01/24	Souscription de 4 licences ADOBE – Modification de la décision n°24-016 du 16 janvier 2024, à la suite d'une erreur effectuée par ADOBE sur le renouvellement des licences – Souscription de 4 licences pour une durée de 10 mois au lieu de 12 à compter de la date d'activation des licences – UGAP.
24-028	07/12/23	Spectacles de Noël pour les écoles élémentaires au Casino Municipal – Les lundi 11, mardi 12, jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2023 - « SOS Noël en détresse » et « Sherlock Holmes et la vengeance fantôme » – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Le Quai des Arts pour 6 représentations.
24-029	30/01/24	Marché n°2023-021 – Acquisition et livraison de matériel informatique pour la Ville de Beaucaire – Attribution. Lot n°1 « ordinateurs fixes avec licences Windows, écrans » - Société ADF INFORMATIQUE pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 10 000€ HT et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT. Lot n°2 « ordinateurs portables avec licences Windows et tablettes » - SARL ORDISYS INFORMATIQUE pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT. Lot n°3 « ordinateurs sous MacOS » - Société KOESIO CORPORATE IT pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT. Lot n°4 « vidéoprojecteurs » - SARL ORDISYS INFORMATIQUE pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT.

		Lot n°5 « périphériques et petits matériels » - SARL renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 10 000€ HT.
24-030	28/04/23	Logiciel de gestion du protocole – Contrat de maintenance et d’assistance à l’utilisation du logiciel pour une durée d’un an, du 1 ^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, renouvelable trois fois par période d’un an - Société PRODIATEC.
24-031	02/02/24	Marché n°2023-004 – Services de télécommunications de la commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon – Relance du lot n°2 : téléphonie mobile – Avenant n°2 au marché – Société BOUYGUES TÉLÉCOM.
24-032	02/02/24	Marché n°2023-018 - Fourniture et pose d’équipement pour les aires de jeux de la commune de Beaucaire – Attribution. Lot n°1 « fourniture et pose de jeux de cours pour les écoles maternelles publiques, le multi-accueil et le centre de loisirs maternel » - Société HAGS France (mandataire) et société ECOGOM (co-traitant) pour une durée d’un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000€ HT. Lot n°2 « fourniture et pose de jeux pour les aires de jeux extérieures » - Société PLEINBOIS AMÉNAGEMENT pour une durée d’un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000€ HT.
24-033	02/02/24	Marché n°2023-024 – Marché public d’assurances pour le groupement de commandes composé de la Commune de Beaucaire, du CCAS de Beaucaire et du SIVU de la piscine Beaucaire-Tarascon – Attribution. Lot n°1 : « assurance incendie divers dommages aux biens » - Groupement SMACL ASSURANCES SAS (mandataire) et SMACL ASSURANCES MUTUELLE (co-traitant) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans. Lot N° 2 : « assurance responsabilité civile générale » - Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES PNAS (courtier mandataire) et AERAS DOMMAGES (société portant le risque) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans. Lot n°3 : « assurance flotte automobile » - Groupement SMACL ASSURANCES SAS (mandataire) et SMACL ASSURANCES MUTUELLE (co-traitant) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans (le CCAS et le SIVU ne sont pas concernés par ce lot). Lot n°4 : « assurance risques statutaires » - Groupement SIACI SAINT HONORE (courtier gestionnaire) et GENERALI (porteur du risque) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans (le CCAS et le SIVU ne sont pas concernés par ce lot). Lot n°5 : « assurance protection juridique générale » - Groupement SMACL ASSURANCES SAS (mandataire) et SMACL ASSURANCES MUTUELLE (co-traitant) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans. Lot n°6 : « assurance protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus ou des administrateurs » - Groupement SMACL ASSURANCES SAS (mandataire) et SMACL ASSURANCES MUTUELLE (co-traitant) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans. Lot n°7 : « assurance dommages aux objets d’art et/ou d’expositions » - Groupement SARRE ET MOSELLE (mandataire) et SARREBOURG ET HISCOX (co-traitant) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans (le CCAS et le SIVU ne sont pas concernés par ce lot). Lot n°8 : « assurance navigation » - Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES PNAS (courtier mandataire) et AREAS DOMMAGES (société portant le risque) à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et pour une durée maximale de 4 ans (le CCAS et le SIVU ne sont pas concernés par ce lot).
24-034	05/02/24	Création d’un terrain synthétique au complexe sportif Fernand Lamouroux pour la ville de Beaucaire – Marché de mission d’étude de sols de type G1 – Société ALPHA SOL.
24-035	05/02/24	Création d’un terrain synthétique au complexe sportif Fernand Lamouroux pour la ville de Beaucaire – Marché pour la réalisation d’un relevé de réseaux par géo-détection – Société 7ID RÉSEAUX.
24-036	05/02/24	Création d’un terrain synthétique au complexe sportif Fernand Lamouroux pour la ville de Beaucaire – Marché pour la mission de géomètre – Société Jean-Yves REY Géomètre expert DPLG.

24-037	05/02/24	Base Nautique - Contrat de maintenance de l'ascenseur garantie de parfait achèvement conformément aux termes « ascenseurs » – S.A.S ORONA.
24-038	24/01/24	Panneau d'affichage numérique – Logiciel Neoscreen 5.0 – Contrat de maintenance avec la Société S.I Contact SAS pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois un an.
24-039	06/02/24	Marché n°2023-008 – Fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène pour la ville de Beaucaire – Attribution. Lot n°1 : « fourniture et livraison de produits d'entretien et d'hygiène et formation du personnel » - Société COLDIS SAS pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 3 000€ HT et avec un montant maximum annuel de 100 000€ HT. Lot n°2 : « fourniture et livraison de petits matériels de ménage et de distributeurs » - Société COLDIS SAS pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 1 000€ HT et avec un montant maximum annuel de 50 000€ HT. Lot n°4 : « fourniture et livraison de couches-culottes pour la crèche » - Société LABORATOIRE RIVADIS SAS pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 1 000€ HT et avec un montant maximum annuel de 30 000€ HT. Lot n°5 : « fourniture et livraison de produits d'hygiène corporelle pour la crèche » - Société LABORATOIRE RIVADIS SAS pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 10 000€ HT. Le lot n°3 « fourniture et livraison de produits d'entretien jetables et petits matériels jetables » a été déclaré infructueux.
24-040	22/11/23	Marché n°2023-006 – Maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de la construction d'un chenil en panneaux et ossature préfabriqué sur dallage béton pour la brigade canine de la Police Municipale – Attribution – M. MARC CHAMPIN architecte DPLG.
24-041	06/02/24	Marché n°2023-003 – Fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements pour les services de la Ville de Beaucaire – Attribution. Lot n°2 : « fourniture de chaussures de sécurité » - Société TRENOIS DECAMPS pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 1 500€ HT et avec un montant maximum annuel de 25 000€ HT. Lot n°3 : « fourniture de vêtements, de chaussures et d'équipements pour la Police Municipale et les Agents de Surveillance de la Voie Publique » - Société ESPACE MJ SECURITÉ pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 12 000€ HT et avec un montant maximum annuel de 100 000€ HT. Lot n°4 : « prestation de location et entretien des vêtements de travail de la restauration municipale » - Société KALHYGE 1 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 1 500€ HT et avec un montant maximum annuel de 20 000€ HT. Lot n°6 : « fourniture d'équipements connectés de protection individuelle » : Société TESSA pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 15 000€ HT. Les lots n°1 « fourniture de vêtements et d'équipements de protection individuelle » et n°5 « fourniture d'équipements de sécurité pour les activités aquatiques » ont été déclarés infructueux.
24-042	21/01/24	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 – Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT).
24-043	07/02/24	Week-end de l'agriculture et du terroir 2024 – Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard.
24-044	06/02/24	Séances de cinéma en quartiers prioritaires 2024 – Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Occitanie, du Conseil Départemental du Gard et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
24-045	07/02/24	Rencontres Équestres 2024 – Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Occitanie et du Conseil Départemental du Gard.
24-046	17/01/24	Bail civil - Local au 28 rue Ledru Rollin, parcelle AX n°307 – SCI MAJUYA au profit de la commune de Beaucaire pour une durée de 6 ans, du 18 janvier 2024 au 17 janvier 2030.
24-047	12/02/24	Marché n°2023-023 - Acquisition et livraison d'engins et de matériels de motoculture paysagère – Attribution. Lot n° 1 : « acquisition et livraison d'une débroussailleuse autoportée » - SARL GARCIA.

		Lot n°2 : « acquisition et livraison d'une rotobroyeuse ax	SACINOREMAT. S ² LOW
		Lot n°3 : « acquisition et livraison de matériels de motoc	
24-048	07/07/23	Rencontres Équestres 2023 – Spectacle équestre le samedi 8 juillet 2023 – Contrat de prestation de services avec Mme Laetitia TROSSET (auto-entrepreneur).	
24-049	02/01/24	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 – Association pour le Développement de l'Information Culturelle et Touristique (ADICT).	
24-050	19/02/24	Marché de Noël 2023 – Vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre 2023 – Modification de la décision n°23-442 du 6 décembre 2023 et avenant au contrat lié – Avenant au contrat de prestation de services à la suite d'une erreur du prestataire sur son taux de TVA dans le contrat initial – EARL Écurie du Rossolys.	
24-051	20/02/24	Bail dérogatoire – Local au 3 quai de l'Écluse, parcelle AH n°68 – Commune de Beaucaire au profit de Madame Anaïs GRES pour une durée d'un an du 20 février 2024 au 19 février 2025.	
24-052	20/02/24	Bail dérogatoire – Local au 3 quai de l'Écluse, parcelle AH n°68 – Commune de Beaucaire au profit de Madame Anaïs GRES – Modification de la décision n°24-051 du 20 février 2024 à la suite d'une erreur matérielle dans ladite décision.	
24-053	29/11/23	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 – Association ADULLACT	
24-054	23/02/24	Exercice du droit de préemption du fonds de commerce concernant le local situé sur la parcelle cadastrée section AY n°0300 sise 1 place Georges Clemenceau - Déclaration de cession n°030032.23*0068 - Modification de la décision n°23-331 du 08/09/2023 à la suite d'une erreur matérielle relative à l'imputation comptable.	
24-055	08/09/23	Bail civil – Local au 17 rue de l'Hôtel de Ville / 30 rue Ledru Rollin, parcelle AX n°206 – Consorts CHARKI au profit de la commune de Beaucaire pour une durée de deux ans du 9 septembre 2023 au 8 septembre 2025.	
24-056	27/02/24	Marché n°2023-022 – Création d'un jardin souvenir au cimetière Clos des Melettes à Beaucaire – Attribution – Société PFG – Services funéraires.	
24-057	27/02/24	Marché n°2023-007 – Travaux courants d'entretien, de grosses réparations et d'investissement dans les bâtiments et sites divers de la Commune – Relance du lot n°7 : « plomberie, chauffage, VMC, climatisation » – Attribution – Société SERVICES MAINTENANCE ÉNERGIES (SME) pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 600 000€ HT.	
24-058	06/03/24	Marché n°2020-004 – Fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents de la commune de Beaucaire, du CCAS et du SIVU de la piscine de Beaucaire-Tarascon – Avenant n°3 sans incidence financière – Société BIMPLI suite à la fusion par voie d'absorption par SWILE de la société BIMPLI à la date du 1 ^{er} janvier 2024.	
24-059	06/03/24	Marché n°2021-005 – Impression des supports de communication de la ville de Beaucaire - Avenant n°1 sans incidence financière au lot n°9 : « impression, façonnage et livraison des publicités sur lieu de vente » - Société DS IMPRESSION.	
24-060	06/03/24	Marché n°2021-018 – Fourniture et application de produits de marquage et fourniture et/ou pose de signalisation verticale – Lot n°2 : « Fourniture et/ou pose de signalisation verticale » – Avenant n°1 sans incidence financière – Société LACROIX CITY SAINT HERBLAIN.	
24-061	06/03/24	Marché n°2021-034 – Travaux d'entretien courant et réparations ponctuelles de voirie et chemins communaux de la Ville de Beaucaire – Modification de la décision n°22-145 du 9 mai 2022 pour y permettre l'ajout des imputations budgétaires « Chapitre 011, article 6288 » – Société COLAS France TERRITOIRE SUD EST.	
24-062	05/03/24	Marché n°2022-015 – Aménagement de la route de Nîmes – Attribution. Lot n°1 : « voirie et réseaux » - Société EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON. Lot n° 2 : « aménagement paysager » - Société DAUDET PAYSAGES.	
24-063	06/03/24	Réhabilitation et extension de la base nautique Adrien Hardy à Beaucaire – Prestation complémentaire de nettoyage aux frais et risques des entreprises défaillantes – Entreprise PS NETT.	
24-064	07/03/24	Marché n°2022-011 – Travaux de mise en sécurité de l'îlot des Pêcheurs – Avenant n°1 en moins-value au marché de travaux – Société SELE.	
24-065	03/11/23	Marché de location et maintenance de machine à affranchir – Attribution – Société DOC'UP pour une durée de 48 mois.	

24-066	25/01/24	Bail civil – Local au 11 boulevard Maréchal Foch, parcelle de la commune de Beaucaire pour une durée de deux 2026.
24-067	28/12/23	Abonnement annuel au service de vignettes leslibraires.fr donnant l'accès à un catalogue de 5 millions de vignettes de documents imprimés et numériques pour la bibliothèque municipale – Société C3rb Informatique.
24-068	11/03/24	Renouvellement bail – Local au 23 rue Nationale, parcelle AW n°46 – M. et Mme Christian MARTINEZ au profit de la commune de Beaucaire pour une durée d'un an, du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.
24-069	14/03/24	Marché n°2023-003 – Fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements pour les services de la ville de Beaucaire – Lot n°2 : « fourniture de chaussure de sécurité » - Avenant n°1 sans incidence financière – Société TRENOIS DECAMPS.
24-070	14/03/24	Marché n°2023-019 - Avenant n°1 sur les lots n°1, 2 et 3 sans incidence financière ajoutant une clause spécifique sur le respect des principes de la République. Lot n°1 : « Transports scolaires, transports d'enfants aux installations sportives et culturelles de la Ville de Beaucaire et alentours proches » - Société COOPÉRATIVE DES AUTOCARISTES RÉUNIS Lot n°2 : « Transports extrascolaires et périscolaires » - Société COOPÉRATIVE DES AUTOCARISTES RÉUNIS Lot n°3 : « Location de minibus » - Société VEO LOCATION
24-071	29/02/24	Bail civil de location d'une licence IV – Commune de Beaucaire au profit de La Cueva – SARL Casa Garcia pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} mars 2024.
24-072	10/01/24	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024 – Association Ville et Métiers d'Art
24-073	15/02/24	Convention d'occupation temporaire du domaine privé – Parking de l'établissement Côté Route Beaucaire pour sa mise à disposition à titre gratuit à la Commune lors des cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre 2024.
24-074	20/06/23	Les Terrasses Musicales 2023 – Mercredi 21 juin 2023 et samedi 19 août 2023 – Contrat de prestation de services avec l'association Under The Garden Lights pour l'animation musicale d'une terrasse.
24-075	20/03/24	American Bike 2024 – Mercredi 1 ^{er} mai 2024 – Contrat de prestation de services avec l'association Plan B pour l'animation musicale de l'évènement.
24-076	20/03/24	American Bike 2024 – Mercredi 1 ^{er} mai 2024 – Contrat de prestation de services avec le Groupe Media Son pour 4 spectacles d'acrobaties en motocyclettes et Harley Davidson pendant l'évènement.
24-077	20/03/24	Courses Camarguaises 2023 – Finale de la Palme d'Or – Lundi 31 juillet 2023 – Modification de la décision n°23-399 du 28 juillet 2023 et avenant au contrat lié en raison d'une erreur matérielle commise par le service et validée par la signature du prestataire – Association Farandole de l'Étoile de l'Avenir pour la participation d'un groupe folklorique à la capelado de la Finale de la Palme d'Or.
24-078	20/03/24	Courses Camarguaises 2023 – Finale de la Palme d'Or – Lundi 31 juillet 2023 -Modification de la décision n°23-400 du 28 juillet 2023 et avenant au contrat lié en raison d'une erreur matérielle commise par le service et validée par la signature du prestataire – Association Attelage en Pays d'Arles pour la mise à disposition d'un attelage de bœufs avec une charrette 4 roues pleine de tonneaux et d'un attelage de billes de bois tracté par une mule à l'occasion de la capelado de la Finale de la Palme d'Or.
24-079	27/07/23	Estivales 2023 – Samedi 29 juillet 2023 – Signature d'un contrat de prestation de services pour le spectacle taurin du samedi 29 juillet 2023 suite à l'impossibilité du titulaire du marché « services médicaux » de fournir un médecin pour la manifestation – Docteur Michel CHARROIN.
24-080	29/02/24	Commune de Beaucaire contre M. IBOURK Nabaoui Hatim – Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune de Beaucaire devant la cour d'appel de Nîmes – Prise en charge des honoraires de Maître Gaëlle MATHYS – SELARL ALEGRIA AVOCAT.
24-081	22/03/24	American Bike 2024 – Mercredi 1 ^{er} mai 2024 – Contrat de prestation de services avec l'association Moment Entre Pin-Up's pour une animation « Pin-Up's » (déambulations et organisation de l'élection de Miss American Bike Beaucaire 2024) durant la journée.
24-082	31/01/24	Réhabilitation de la Route de Nîmes avec la création d'une piste cyclable en site propre – Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL, du Fonds vert ou tout

		autre dispositif d'Etat, su Conseil Départemental du Gard Européen de Développement Régional (FEDER) pour les	
24-083	01/03/24	Contrat de maintenance et d'hébergement – Logiciel MEM courrier (anciennement Maarch courrier) – Société Edissyum – plateforme « Hellyum » pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois un an à compter du 1 ^{er} janvier 2024 et installation du nouveau logiciel, migration et sessions de formation.	
24-084	26/03/24	Marché de travaux de « gré à gré » dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes sur la commune de Beaucaire – Conclusion de la réalisation des travaux avec les entreprises ci-après : Réalisation de chéneau encastré entre le bâtiment existant et l'extension – SARL ACEI. Réalisation d'une étanchéité – SARL ACEI. Fourniture et pose de plinthes bois sur les doublages ajoutés sur les parois présentant une gouttelette épaisse – Société MENUISERIE FERNANDEZ. Fourniture et pose de châssis coulissants aluminium teinte argent satiné – Société MENUISERIE FERNANDEZ. Réalisation d'un sol collé sur le sol existant dans la classe 02 – Société MCN CONCEPT. Fourniture et mise en place de doublages 1/2 stil sur ossature métallique, mise en place de doublage collé, fourniture et pose de doublage thermique, reprise de doublages suite aux démolitions – SARL TRESQUOISE D'ISOLATION. Préparation complémentaire générale, isolation des fonds – Société SPECIAL BATIMENT PEINTURE. Dépannage de la boucle sirène et déclencheur manuel de la cuisine et du réfectoire (Les sirènes et DM câblés en antenne au lieu d'être en série) et remplacement d'un DM et rajout d'une alimentation secourue pour supporter l'extension – Société GENTILETTI. Ajouts de points d'eau dans deux classes et d'extincteurs – Société REBOUL-COTTE CLIMATIQUE. Fourniture et mise en place d'un GSM avec carte SIM – Société NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR. Reprise de la charge et finition sur bande à joint – Société PIEDRA PEINTURE.	

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités,

VU la liste des décisions de gestion n°23-451 à 24-084 présentée ci-dessus et envoyée à tous les conseillers municipaux avec l'ordre du jour,

Vu l'avis de la commission Direction Générale / Affaires Générales / Sécurité / Politique de la Ville / Finances / Ressources Humaines du 10 avril 2024,

1°) PREND ACTE de la présentation de ces 95 décisions prises en application de la délégation accordée par le conseil municipal par délibération n°20.064 du 26 mai 2020.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	31	Julien SANCHEZ	
		Marie-France PERIGNON	
		Alberto CAMAIONE	
		Mireille FOUASSE	
		Stéphane VIDAL	représenté par
		Marie-Pierre THIEULOY	Alberto CAMAIONE
		Gilles DONADA	
		Audrey CIMINO	représentée par
		Max SOULIER	Max SOULIER
		Hélène DEYDIER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	

		Roger ROLLAND René BATINI Yvette CIMINO ROUVIER représentée par Roger LANGLET Eliane HAUQUIER représentée par André CAMBI-GOURJON Jean-Pierre PERIGNON représenté par Martine HOURS René DANNE CorinneLECHEVALLIER BONNIN Karine BAUER Nelson CHAUDON Vincent SANCHIS représenté par Gabriel GIRARD Liliane PEPE BONNETY Jacqueline LE SPEGAGNE Dominique PIERRE Luc PERRIN Pascale NOAILLES DUPLISSY représentée par	Marie-Pierre THIEULLOY Marie-France PERIGNON André CAMBI-GOURJON Mireille FOUGASSE Dominique PIERRE
CONTRE	1	Charles MENARD	
ABSTENTION	0		

Monsieur le Maire : Je vous précise que nous nous retrouverons le 26 avril pour un prochain conseil municipal, notamment pour l’attribution de la délégation de service public de la fourrière automobile. Vous avez d’ores et déjà reçu les convocations pour ce conseil municipal du 26 avril à 10h30.

La séance est levée à 10h57

Le secrétaire de séance



Gilles DONADA

Le Maire



Julien SANCHEZ